



# PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL

## « LES OURSONS »



Le projet d'établissement comprend trois parties qui sont :

- **Le projet social** : Explicite le positionnement et le rôle que joue le lieu d'accueil par rapport à son environnement.
- **Le projet éducatif** : Exprime les valeurs éducatives que les acteurs du lieu d'accueil souhaitent promouvoir à travers les relations et les activités avec les enfants accueillis.
- **Le projet pédagogique** : Traduit en concepts et pratiques le projet social et le projet éducatif tels qu'ils seront mis en œuvre par l'équipe d'accueil.

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	2
Présentation de la structure	4
<b>PROJET SOCIAL</b>	5
<b>I. CHAMP D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	6
<b>II. DIAGNOSTIC SOCIAL</b>	7
2.1 Historique	7
2.2 Caractéristiques géographiques	7
2.3 Environnement politique	8
2.4 Profil démographique	8
2.5 Caractéristiques socio-économiques des familles	9
2.6 L'habitat	12
2.7 Equipements existants	13
2.8 Analyse qualitative	17
<b>III. PRIORITÉS SOCIALES</b>	19
<b>IV. CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE</b>	20
<b>PROJET ÉDUCATIF</b>	23
<b>I. LES VALEURS</b>	24
<b>II. LES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES</b>	25
<b>III. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS</b>	26
<b>PROJET PÉDAGOGIQUE</b>	29
<b>I. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE</b>	30
1.1 La procédure d'admission	30
1.2 Les modalités d'accueil	32
1.3 Les relations éducatives	35
1.4 L'accueil d'enfants en situation particulière	39
<b>II. LA RELATION AUX FAMILLES</b>	41
2.1 Le contrat avec les familles	41
2.2 La transmission des informations aux familles au quotidien	41
2.3 Les actions de soutien à la parentalité	42
2.4 L'implication des familles dans la vie de la structure	42
2.5 Le conseil de crèche	43
<b>III. LA VIE QUOTIDIENNE</b>	44
3.1 L'alimentation	44
3.2 Le sommeil	47
3.3 La santé	48

3.4 La propreté.....	49
3.5 Les activités.....	50
3.6 Les sorties.....	51
3.7 Les objets affectifs (tétines, doudous).....	51
<b>IV. L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES.....</b>	<b>52</b>
4.1 Les sections.....	52
4.2 La fonction des espaces.....	53
4.3 Hygiène et sécurité des locaux.....	55
<b>V. L'ÉQUIPE.....</b>	<b>57</b>
5.1 Les compétences professionnelles mobilisables.....	57
5.2 Le travail en équipe.....	59
5.3 L'accueil des stagiaires.....	61
<b>VI. LES PARTENARIATS ET LA COMMUNICATION.....</b>	<b>62</b>
6.1 Les partenaires institutionnels et financiers.....	62
6.2 Les partenaires pédagogiques.....	64
6.3 Les projets communs.....	65
6.4 Les outils de communication.....	66
<b>VII. ÉVALUATION.....</b>	<b>67</b>
<b>VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>69</b>
 <b>ANNEXES</b>	
- Règlement du conseil de crèche	
- Organigramme du multi-accueil Les Oursons	

## Présentation de la structure

<b>Nom :</b>	<b>Multi accueil « les oursons »</b>
<b>Adresse :</b>	8 rue des Ingles 89300 Joigny
<b>Téléphone :</b>	03.86.62.25.19
<b>Adresse mail :</b>	<a href="mailto:dominique.barra@ville-joigny.fr">dominique.barra@ville-joigny.fr</a>
<b>Date d'ouverture :</b>	02 janvier 2006
<b>Agrément :</b>	avis favorable médecin de PMI 23 mai 2006
<b>Gestionnaire :</b>	Centre Communal d'actions sociales 5 rue Jules Dumont d'Urville 89300 JOIGNY
<b>Direction de la structure :</b>	Dominique Barra Infirmière puéricultrice diplômée d'État
<b>Continuité de direction :</b>	Coralie Dos Santos Éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État

# PROJET SOCIAL

## Préambule

Le projet social est l'une des composantes du projet d'établissement au même titre que les projets éducatif et pédagogique. Cependant, il tient une place particulière en tant que base de la construction de l'offre d'accueil. Il peut se définir ainsi : « Le projet social situe l'établissement dans son cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins. Il précise les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité, en relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui interviennent. Il traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités [...] » (source : Guide des Établissements d'accueil de la Petite Enfance).

### I. CHAMP D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

L'action du multi-accueil Les Oursons porte sur le territoire de la commune de Joigny et en particulier sur le quartier de la Madeleine où est implantée la structure.

Il est étroitement dépendant de la politique impulsée localement :

- Proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille en privilégiant le bien être et le respect des rythmes de l'enfant.
- S'adapter aux besoins diversifiés des familles : horaires atypiques, urgence...
- Favoriser l'accueil des familles en situation de vulnérabilité en développant un travail partenarial.
- Encourager la participation des familles à la vie du multi accueil et valoriser les compétences parentales.
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale et développer des actions de parentalité.
- Favoriser et renforcer le lien social et intergénérationnel.

## II. DIAGNOSTIC LOCAL

### 2.1 Historique

Agréé pour 38 places, le multi accueil assure pendant la journée un accueil collectif pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans et jusqu'à leurs 6 ans lorsqu'ils présentent une situation de handicap.

Depuis 2006, le multi accueil Les Oursons est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Joigny. En effet, le CCAS s'est vu transférer dans le cadre de son action générale de prévention et de développement social de la commune la compétence petite enfance.

Compte tenu de l'évolution des besoins des familles ces dernières années, la commune a modifié, entre janvier 2006 et 2014, le fonctionnement de sa crèche et de sa halte-garderie en passant progressivement à un multi-accueil. Les objectifs ont été de :

- Proposer aux familles un système de garde plus souple en adaptant celui-ci aux besoins de chacun en fonction de leur rythme de vie.
- Augmenter l'offre pour répondre aux nombreuses demandes.
- Maîtriser les dépenses en assurant un meilleur taux d'occupation.

### 2.2 Caractéristiques géographiques

La ville de Joigny est située au centre du département de l'Yonne, à 27 km au nord d'Auxerre, 30 km au sud de Sens.

Trois Axes routiers, une ligne de chemin de fer importante et une voie d'eau y convergent ou la traversent. La qualité de la desserte et l'échangeur de l'A6 participent particulièrement au développement urbain et économique de la commune.

Petite ville située dans un bassin rural, Joigny, ville centre de la communauté de communes, a vu son environnement social fortement évolué ces dernières années. Après une période de déclin avec la fermeture de certains de ses services publics, de commerces, d'entreprises, la commune s'est engagée aujourd'hui dans une dynamique différente.

Joigny fait partie de la communauté de commune du jovinien qui rassemble 20 communes sur une superficie de 368 km<sup>2</sup> et dont la population totale est de 22 836 habitants. Ville d'art et d'histoire, la commune de Joigny s'étend sur 4 667 hectares.

Cf. Plan de la commune en annexe

Le multi-accueil Les Oursons est implanté à l'est de la ville dans le quartier de la Madeleine. A Joigny, on l'appelle l'extension Est. Situé en dehors des murs de la ville historique, le quartier de la Madeleine a poussé il y a 50 ans sur ce qui n'était qu'une vaste étendue de champs. Il s'est construit très vite, en pleine explosion démographique et alors que l'industrie était florissante dans la cité maillotine, dans les années soixante, sans grande originalité architecturale (essentiellement des tours dont une, la T6, est la plus haute de l'Yonne).

## 2.3 Environnement politique

Le multi-accueil de Joigny développe son action pour l'ensemble de la commune de Joigny. Il est implanté au coeur du quartier de la Madeleine.

Le quartier de la Madeleine, replié sur lui-même il y a quelques décennies, a bien amorcé son ouverture.

Défini comme prioritaire par le gouvernement, il est inscrit en politique de la ville et bénéficie de différentes actions visant à redynamiser et à réduire les inégalités sociales. Dans le cadre du contrat de ville 2015/2020, le multi accueil, acteur du tissu institutionnel a l'opportunité d'être source de proposition et de mettre en œuvre des projets répondant à différentes priorités définies par la municipalité.

La Ville de Joigny développe son action en direction des familles grâce au partenariat solide existant avec les institutions notamment le conseil départemental et la CAF au travers :

- contrat enfance jeunesse 2015-2018
- Projet éducatif de territoire 2013-2017
- Contrat de Ville 2015-2020
- Projet de Réussite Éducative
- d'un réseau d'éducation prioritaire
- différents dispositifs financés par la CAF (RAM, centre social, micro-crèche)

## 2.4 Profil démographique

### a) Structuration de la population jovinienne

La population de la commune est de 9 800 habitants (source Insee, recensement de la population de 2012) contre 10 605 en 2007. On constate une baisse significative de la population notamment chez les 15-44 ans qui représentaient 37,7% de la population en 2007 contre seulement 34,4% en 2012. Par ailleurs, on note un certain vieillissement de la population jovinienne puisque que les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 24,8% de la population en 2007 alors qu'elles en représentent aujourd'hui 27,2%.

Parmi les femmes de la commune (qui représentent 54% de la population totale), 33.5 % sont âgées de 15 et 44 ans, alors que celles-ci représentent 32.27% au plan départemental.

2 000 joviniens sont âgés de 15 à 29 ans, soit 20% de la population de la commune.

En 2014, 139 enfants sont nés sur la commune (chiffre identique en 2013). Le taux de natalité s'élève à 12.35‰. Les données INSEE (recensement de la population en 2012) nous montrent aussi le nombre important d'enfants de moins de 6 ans recensés sur le territoire de la commune :

- 318 enfants de moins de 3 ans, soit 3.24 % de la population totale ;
- 325 enfants âgés entre 3 et 5 ans révolus, soit 3.32% de la population totale.

## **b) Situations familiales des ménages**

D'après les données de l'INSEE, on dénombre 256 enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'un couple parental et 243 de 3 à 5 ans.

Les enfants les plus représentés vivent au sein de couples parentaux mariés soit 48.7%. 29.2 % des enfants de 0 à 5 ans vivent au sein de couples non unis par les liens du mariage.

On recense également 144 enfants de 0 à 5 ans vivant au sein d'une famille monoparentale en 2012 soit 22.4% des enfants de 0 à 5 ans présents sur la commune.

Le nombre de familles monoparentales est en hausse sur la commune puisqu'elles représentaient 9,9% de la totalité des ménages en 2007. En 2012, elles représentent 11% des ménages joviniens. Le quartier de la Madeleine quant à lui compte 23% de familles monoparentales.

## **2.5 Caractéristiques socio-économiques des familles**

### **a) L'emploi**

Sur le plan de l'activité professionnelle, la commune de Joigny compte en 2012 :

- 3 042 actifs avec un emploi (dont 1 479 femmes et 1 562 hommes)
- 920 chômeurs (dont 466 femmes et 454 hommes).

Parmi l'ensemble des joviniens de plus de 15 ans, 31,8% sont des ouvriers et des employés, 4,5% sont des cadres supérieurs.

Pour les enfants de 0 à 5 ans, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille est :

- à 45.5% du monde ouvrier pour les enfants de 0 à 5 ans.
- à 11.5% sans activité professionnelle

En 2012, le taux de chômage chez les 15-64 ans était de 15.9 % sur la commune, soit 918 individus. On enregistre une hausse du taux de chômage ces dernières années puisqu'il était de 12,2% en 2007. A titre de comparaison, le taux de chômage icaunais est de 9.4 % en 2012.

Le taux de chômage des femmes est en 2012 de 15.5 % soit 466 femmes (contre 13.8 % en 2007) Même si on note une hausse significative du chômage chez les femmes, dans l'ensemble le chômage touche davantage les hommes (16.4%).

34 % des habitants de La Madeleine sont au chômage dont 23% de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Ce quartier comprenait en 2014, 27,4% des demandeurs d'emploi de Joigny alors que les habitants de ce quartier ne représentent que 10% de la population jovinienne.

En 2009, l'INSEE recense 6 224 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) dont 53 % ayant un emploi et 14 % de chômeurs. On recense 33 % d'inactifs (élèves, étudiants..., retraités et autres inactifs).

Au niveau de la qualification, les demandeurs d'emploi du bassin de Joigny ont un niveau de formation plus faible par rapport à la moyenne régionale : 70% ont un niveau inférieur au BAC (contre 64% en région) et seulement 13% de niveau BAC+2 et supérieur (contre 17% en région).

De manière générale, l'offre d'emploi sur le secteur a diminué ces dernières années. Les offres d'emploi communiquées par les entreprises est en baisse : entre 2013 et 2014, elles ont connu un recul de 4% sur le bassin de Joigny.

Aujourd'hui, 46,8 % de la population active jovinienne travaillent hors de la commune : sur le bassin de Sens ou d'Auxerre ou en région parisienne, ce qui souligne l'importance des problématiques de mobilité.

Cette problématique est en partie compensée par la mise en place du cadencement (1 train par heure direction Paris).

Cependant, les actions de développement économiques de la Ville de Joigny et de la communauté de communes du jovinien ne manquent pas :

- Création d'une pépinière d'entreprises avec un atout unique dans l'Yonne : proposer une micro-crèche au sein de la pépinière.
- Réaménagement de l'ex-site militaire du 28<sup>ème</sup> groupe géographique : suite au départ de l'armée en 2008, les nombreux bâtiments et les 12 hectares d'héritage deviennent un quartier de la Ville ouvert à tous et où se mêlent services publics (dont le centre social, entres autres), organismes de formations, activités économiques et associations.

Enfin Joigny est un pôle économique majeur du territoire (4<sup>ème</sup> position derrière Auxerre, Sens et Avallon). Par ailleurs, Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, les commerces et les services représentent 81 % du paysage économique communal.

## **b) Le revenu**

Le revenu médian jovinien (revenu tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus) s'élève à 16 427 € en 2012 (revenu médian de l'Yonne : 19 079.5). Les ménages aux revenus les plus faibles résident à l'est du centre-ville, notamment à la Madeleine ainsi qu'au nord de celle-ci.

Plus précisément sur le quartier de la Madeleine, ce sont aujourd'hui 4.000 habitants et près de 800 logements sociaux administrés, pour la plupart, par un bailleur social. Plus de la moitié des habitants de la Madeleine touche moins que le revenu médian, la pauvreté y est plus concentrée, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux plus nombreux.

Si l'on considère les allocataires de la CAF, 61% de ceux habitant à Joigny ont un revenu inférieur au seuil de bas revenu, contre 46% dans l'Yonne. Toujours parmi ces allocataires, 38% bénéficient de minima sociaux (AAH, RSA socle et complément AAH) et 23% du RSA socle, contre 27% et 13% pour l'ensemble des allocataires icaunais.

La crise économique actuelle met à l'épreuve les atouts et fragilités des territoires et Joigny n'échappe pas à cette situation. La faiblesse de ces revenus explique que la première demande auprès des services sociaux soit un soutien financier.

### **c) La santé**

Le département de l'Yonne possède l'espérance de vie la plus faible de la région avec 76,1 ans pour les hommes et 83,1% pour les femmes. On note que le pourcentage de décès prématuré évitable est de 31,7% à Joigny contre 30,4% sur l'ensemble du département.

En parallèle, une démographie médicale déjà faible au regard de la densité départementale et régionale a déjà subi et va continuer de subir des cessations d'activité importantes au cours des prochaines années.

Joigny reste relativement bien doté de médecins généralistes (groupe médical) et dispose d'un centre hospitalier et d'un centre périnatal de proximité et d'un centre de planification (planning familial).

### **d) La maîtrise de la langue française**

Les structures d'insertion locales relèvent que des lacunes dans la maîtrise de la langue française constituent un frein important pour l'accès à l'emploi. En effet, parmi les personnes aidées par l'association intermédiaire Entrain et résidant dans le quartier de la Madeleine, 36% sont d'origine étrangère (contre seulement 11% sur l'ensemble de Joigny). Les difficultés à communiquer empêchent les personnes d'évoluer dans le monde professionnel. Alors que les métiers saisonniers de l'agroalimentaire étaient traditionnellement bien implantés à Joigny, ces entreprises recrutent de moins en moins à cause de la barrière de la langue : la difficulté de transmettre des consignes de sécurité au travail dissuade les entreprises d'embaucher parlant peu français.

La plate forme linguistique CLEF, installée au pôle de formation de Joigny, met en place des actions de lutte contre l'illettrisme, le Français Langue Étrangère et d'alphabétisation.

### **e) La scolarité**

Les établissements scolaires de Joigny accueillent 3316 élèves, dont 441 en école maternelle.

La situation scolaire est difficile pour l'ensemble du Jovinien. L'écart de taux de réussite au brevet entre le collège Marie Noël et la moyenne départementale, est le plus important de l'Yonne (plus de 20% de différence).

L'absentéisme au collège est important ; les parents justifient le plus souvent ces absences a posteriori.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un des axes fort du volet éducatif du contrat de ville. Deux très petites sections (TPS) existent à Joigny, elles favorisent la socialisation et rend statistiquement possible la meilleure réussite à l'école. Les enfants inscrits dans ce dispositif ne sont pas encore scolarisés l'après-midi bien que la fréquentation scolaire des enfants le matin varie de 68% à 80%.

Le diagnostic du contrat de ville note une inégalité d'accès à des activités culturelles et sportives entre les enfants résidant dans le quartier de la Madeleine par rapport à l'ensemble de la ville.

La Caisse d'Allocation Familiale verse l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé pour 39 enfants joviniens.

En réponse à ces enjeux éducatifs, la commune a mis en place un Projet de Réussite Educative qui vise à rendre effective l'égalité des chances pour les élèves des quartiers prioritaires âgés de 2 à 16 ans. Celui-ci propose des parcours personnalisés qui se déroulent hors du temps scolaire au travers d'accompagnement scolaire, social, d'éducation artistique et culturelle, de pratique sportive, ainsi que de soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

#### **f) Le soutien à la parentalité**

Le diagnostic territorial du contrat de ville relève que lorsque les enfants présentent une difficulté, certains parents ont beaucoup de mal à la reconnaître et donc à accepter de se faire accompagner. Les dispositifs de soutien à la parentalité ont connu un fort développement sur la commune ces dernières années : actions en lien avec le REAAP, restructuration périscolaire, création d'une ludothèque, d'une micro-crèche, d'un centre social.

### **2.6 L'habitat**

Joigny se compose de 4 entités urbaines et paysagères très fortes qui marquent son identité :

- Le centre-ville et son périmètre sauvegardé : partie historique de la ville, caractérisée par de petits îlots et de petites ruelles. Cette unité intègre la place du marché, véritable lieu de vie et de rencontre.
- Quartier rive-gauche qui abrite des fonctions urbaines diverses : les zones d'activité de la Petite Isle et de la route de Chamvres (pôle emploi), un pôle commercial autour de l'avenue Gambetta, ainsi que des extensions pavillonnaires.
- L'extension Est, qui rassemble extensions pavillonnaires plus ou moins anciennes, les grands ensembles du quartier de la Madeleine (et son centre commercial), et le site de l'ancien Groupe Géographique. Ce site défense a été fermé en 2010, il a laissé de grandes friches, au cœur de Joigny, entre le centre ancien et le quartier de la Madeleine. Cet ensemble connaît depuis ces dernières années une réhabilitation (pôle de formation, pôle social, associations, unité territoriale de solidarité ...) qui permet d'assurer une liaison entre ces deux quartiers.
- L'extension Ouest (également appelée « quartier du Paradis ») s'étend jusqu'aux limites agricoles et concentre majoritairement des zones pavillonnaires.

38 % des allocataires joviniens résident dans un logement public.

Il existe deux bailleurs sociaux à Joigny :

**La SIMAD :** parc locatif de 796 logements à Joigny dont 579 situés dans le quartier de la Madeleine puis des pavillons vers le groupe géographique, la résidence Saint Jacques et plus récemment des pavillons THPE (Très Haute Performance Énergétique) construits derrière le lycée de Joigny.

**DOMANYS :**

9000 logements sur le département de l'Yonne

3700 logements sur le secteur Joigny/Sens (de Bonnard à Pont sur Yonne)

464 logements à Joigny dont 460 en collectifs ou semi-collectifs et 4 en individuels

La SIMAD et DOMANYS jouent bien leur « rôle social » en logeant une part très importante des populations disposant des ressources les plus modestes. Cependant, la part des impayés de loyer reste importante.

D'un point de vue urbanistique, le quartier de la Madeleine apparaît comme une petite ville dans la ville. C'est une zone essentiellement résidentielle qui est composée de grands îlots peu construits où sont présents des logements collectifs allant jusqu'à des gabarits R+10 ou R+15. Il apparaît que le patrimoine de ce quartier est vieillissant et énergivore.

Un projet de rénovation urbaine est en préparation. Il cible le quartier de la Madeleine ainsi que le centre-ville historique de Joigny. Ce dernier concentre en effet des problématiques liées au logement : habitat ancien, insalubrité... On constate également des locataires expulsés par les bailleurs sociaux publics qui n'ont pas d'autres choix que de s'orienter vers des « marchands de sommeil », il s'agit là également d'un axe fort de ce projet.

Des difficultés en matière de logement sont perceptibles. Elles ne sont pas révélatrices d'un manque d'offre, mais d'un problème de solvabilité des demandeurs. En 2013, la part des habitants ayant demandé à bénéficier du fonds unique de solidarité logement dans sa dimension « accès » est quatre fois plus élevée à Joigny (12,6 pour 1000) que dans le reste de l'Yonne (3,38 pour 1000).

Demeure la difficulté de disposer de logements pour les personnes à mobilité réduite, mais celle-ci est commune à l'ensemble du département.

Joigny dispose d'une navette gratuite qui fait le lien entre les différents quartiers de la Ville.

## 2.7 Équipements existants

Joigny dispose d'une grande diversité d'offre à destination des familles

### a) Vie associative et culturelle

Il existe, à Joigny, un tissu associatif important dans divers domaines :

- Arts plastiques

- Cours pour adultes
- Loisirs d'intérieur
- Activités de plein air
- Musique – Chant – Théâtre
- Danse
- Sport
- L'école multisports

L'union Sportive de Joigny (USJ)

L'école multisports

Multisports petites vacances

Sports vacances jeunes

## **b) Les équipements sportifs**

- > Piscine
- > Salle omnisports
- > Terrain de tir à l'arc
- > Stade municipal
- > Aérodrome de Beauregard
- > Piste de karting
- > Beach volley
- > Courts de tennis
- > Terrains de football et de volley-ball
- > Panneaux de basket libres
- > Jeux pour enfants
- > Skate parc
- > City stade
- > Réserve forestière (Parcours sportifs, sentiers de randonnées et aire de pique-nique)
- > DOJO (salle de danse et sports de combat)

## **c) Les équipements culturels**

La médiathèque / bibliothèque / ludothèque / discothèque

La bibliothèque de La Madeleine

La salle Claude Debussy

Expositions

Le conservatoire à rayonnement communal

Le Service Animation de l'Architecture et du Patrimoine

## **d) L'enfance, la scolarité et la jeunesse**

- Petite Enfance

Trois structures d'accueil petite enfance et un relais assistant(es) maternel(les) :

**La structure multi-accueil « Les Oursons »** accueille des enfants jusqu'au 4<sup>ème</sup> anniversaire en accueil régulier, ponctuel et d'urgence pour 38 enfants.

Cette structure de 380 m<sup>2</sup> donne la part belle à la fonctionnalité et à la gaieté. Cet espace lumineux et coloré, doté de mobilier et de jeux adaptés à l'expression des jeunes enfants en toute sécurité (jeux d'eau, salle de psychomotricité...), d'une cuisine moderne garantissant une hygiène irréprochable, répond à la diversité des demandes et s'adapte aux besoins des parents, à leur rythme de travail et de vie.

**La micro-crèche Maria Montessori** est une structure d'accueil qui propose trois types d'accueil (régulier, occasionnel, urgence) à temps complet ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap. Elle est gérée par le centre communal d'action sociale de Joigny. D'une capacité de 10 berceaux, elle est située avenue de Sully prolongée, au sein d'un hôtel d'entreprise.

La micro crèche est ouverte du lundi au vendredi 7h30 à 19h (Voire 5h45 si besoin). La structure s'adapte au mieux aux contraintes professionnelles des familles (horaires de travail variables, personnes en recherche d'emplois ou stagiaires, parent en formation professionnelle...)

Au sein d'un hôtel d'entreprises, sur une surface globale de 160 m<sup>2</sup>, une dizaine d'enfants sont accueillis autour d'un espace de vie de 60 m<sup>2</sup> ouvert sur un patio clos de 50m<sup>2</sup>. La micro-crèche a été pensée et conçue pour offrir un maximum de confort aux enfants.

**La crèche « Les Lucioles »** est une association loi 1901 qui assure, pendant la journée, un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans. Cet accueil peut être étendu jusqu'à six ans pour les enfants porteurs de handicap. Depuis septembre 1994, elle est agréée par les services de la PMI pour 12 enfants.

**Un relais assistantes maternelles KANGOUROU intercommunal et itinérant** accueille et renseigne les parents dans leurs démarches de recherche de mode d'accueil et également les assistantes maternelles dans leur travail quotidien.

En termes d'accueil individuel des jeunes enfants, 52 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (soit 208 places) sont présent(e)s sur Joigny, et 143 (soit 580 places) sur l'ensemble de la communauté de communes du jovinien.

**Le centre de loisirs Les Aventuriers** accueille les enfants de 3 à 13 ans pendant les périodes extra et péri-scolaire.

- [La scolarité](#)

Avec huit écoles, Joigny permet à ses enfants d'être scolarisés près de chez eux. Deux restaurants scolaires gérés par la mairie accueillent les enfants le midi. De nombreuses activités périscolaires sont proposées par les écoles, le centre de loisirs, les associations et la municipalité.

Joigny compte aussi :

- une école maternelle et primaire privée
- un collège et un lycée professionnel privé
- un collège public
- un lycée général et professionnel
- un établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

- [La Jeunesse](#)

L'espace jeunes

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) et le contrat territoire lecture (CTL)

### **e) La formation**

Une agence Pôle emploi est implantée sur la commune. La mission locale du Migennois et du Jovinien est implantée à Migennes mais elle effectue des permanences régulières au Pôle social de Joigny.

Plusieurs agences d'interim sont présentes sur le territoire.

Un Pôle Formation existe sur la commune, il regroupe différents organismes de formation et notamment :

- L'Ecole de la Deuxième Chance
- L'IFAAS : Institut de Formations aux métiers d'Ambulanciers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture, dont le multi-accueil des Oursons accueille régulièrement des stagiaires.

### **f) L'environnement social et medico-social**

Le centre communal d'action sociale

Le centre social

L'unité territoriale du Conseil Départemental de Joigny

Les permanences des partenaires à Joigny :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA)
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- la Mission Locale
- le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- ENTRAIN
- le PACT Yonne
- le conciliateur de justice
- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement
- l'ADAVIRS

Service de soins à domicile

Centre hospitalier

Centre Médico-psychologique

Le foyer d'accueil médicalisé des champs blancs

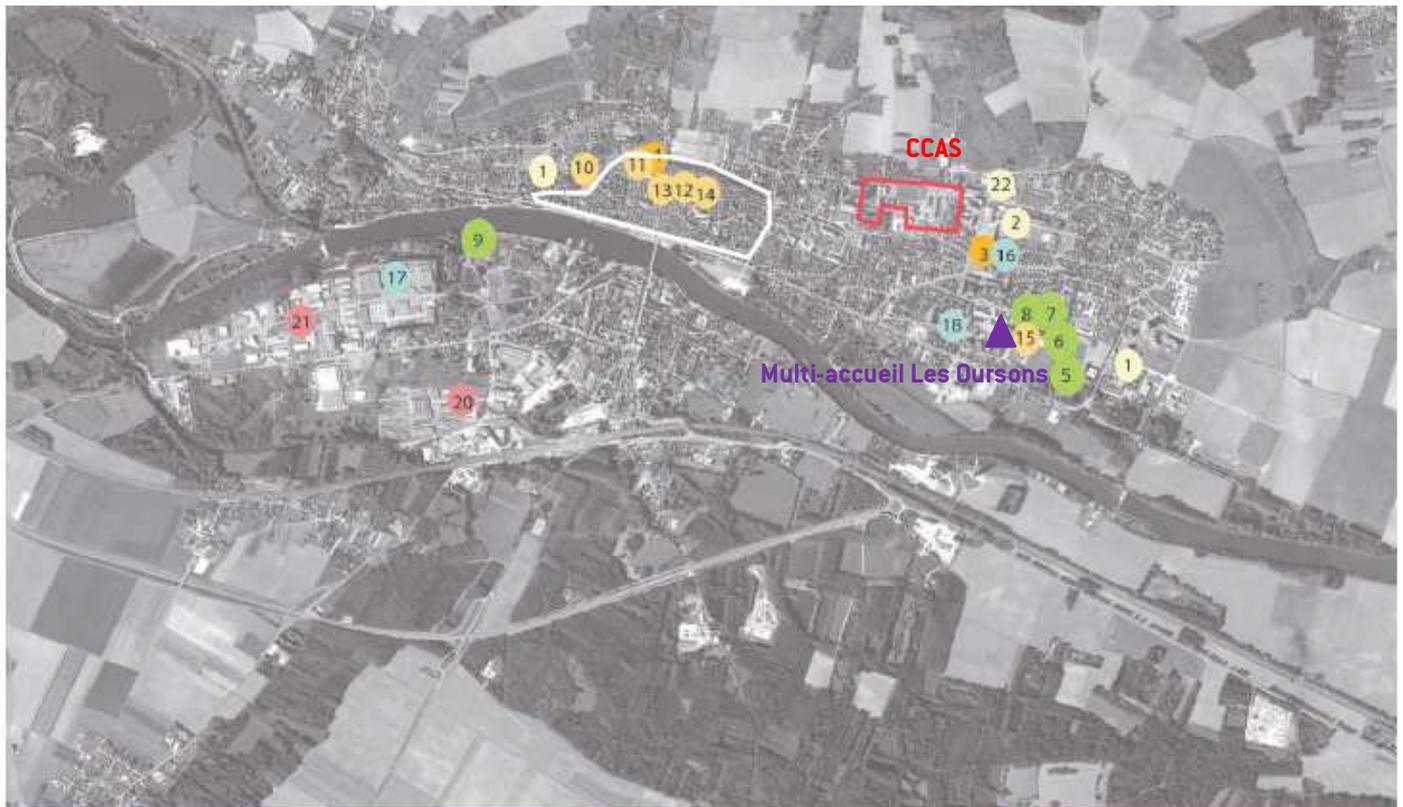
Centre local d'information et de coordination gérontologique du bassin Jovinien (CLIC)

UNA - Aide et maintien à domicile de Joigny

Associations caritatives (restos du cœur, croix rouge, secours catholique)

Joigny est dotée aussi une aire d'accueil des gens du voyage et un centre d'accueil de demandeurs d'asile.

## PLAN DE LA COMMUNE



### Collèges et lycées

- 1 Collège Saint Jacques
- 1 Collège Marie Noël
- 2 Lycée Louis Davier

### Bibliothèques

- 3 Bibliothèque Madeleine
- 4 Bibliothèque Principale

### Equipements sportifs

- 5 Terrains de tennis
- 6 Stades
- 7 Piscine
- 8 Salle omnisport
- 9 Skate park

### Equipements culturels

- 10 Salle Debussy : cinéma, concerts
- 11 Musée de la résistance
- 12 Maison du Bailly : salle d'exposition et service du patrimoine
- 14 Château des Gondi : salle d'exposition
- 15 Espace cyber base

### Zone commerciale

- 16 Centre commercial de la Madeleine
- 16 Centre commercial de la Petite Ile
- 18 Netto

### Zone industrielle

- 19 Zone d'activité du paradis
- 20 zone d'activité de la route des Chamvres
- 21 zone d'activité de la petite île

## 2.8 Analyse qualitative

Aujourd'hui Joigny présente une baisse démographique. Toutefois, depuis ces dernières années, la ville connaît une extension du parc de logement et dispose d'un taux d'équipement en logements sociaux qui favorisera certainement des apports migratoires d'une nouvelle population. On note une présence importante de logements sociaux construits dans les années 60 à la Madeleine mais aussi un nouveau parc de logements dans le quartier de la gare.

Joigny conserve une population hétéroclite, de statuts sociaux différents. La population de Joigny présente une mixité culturelle riche sur laquelle il est intéressant de s'appuyer pour travailler le « vivre ensemble ».

Il ressort du diagnostic un taux de chômage important et une forte proportion de faibles revenus. De nombreux dispositifs d'accès aux droits sociaux sont mis en place, il apparaît la nécessité d'accompagner les familles en situation de précarité socio-économique à la fois dans l'accès aux droits, mais aussi dans la résolution de toutes les problématiques liées à cette précarité (éducation, santé...).

L'éducation apparaît comme un enjeu central au regard des faibles résultats scolaires, de la difficulté d'accès à l'ouverture culturelle de certains enfants, et de l'importante problématique de décrochage scolaire sur Joigny.

Dans ce contexte, certains parents se trouvent en difficultés dans leurs missions éducatives, et notamment dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, et ont besoin d'être encouragés et soutenues dans leurs fonctions parentales.

Le développement des structures et dispositifs éducatifs et sociaux qu'a connu Joigny dernièrement (création du centre social, accueil périscolaire, PRE, contrat de ville...), et le partenariat riche existant, constituent de réels leviers pour soutenir les familles et agir en faveur de la réussite de tous les enfants, et ainsi contribuer au développement social et éducatif du territoire.

L'attention portée à la petite enfance et l'accompagnement des parents ont été ciblés comme des axes forts du volet éducation du contrat de ville, notamment par la prévention précoce, la scolarisation des moins de 3 ans, la mise en place du PRE, et la mobilisation des outils de soutien à la parentalité tels que les établissements d'accueil éducatif des enfants (répondant au besoin social de « garde » des parents et aux besoins éducatifs et culturels des enfants), les actions en lien avec le REAAP, les dispositifs passerelles entre structures, etc.

Ainsi, l'établissement du multi-accueil des Oursons est au cœur d'une dynamique territoriale en faveur de l'éducation et de l'épanouissement des enfants et de leur famille.

### III. PRIORITES SOCIALES

Le multi accueil accompagne chaque parent dans sa mission éducative en proposant un mode d'accueil pour des familles socialement insérées mais aussi en offrant au-delà d'une prise en charge de l'enfant un espace ressource pour des familles vulnérables.

De ce fait, le multi-accueil a dans un esprit de vivre ensemble plusieurs orientations sociales prioritaires :

- **Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil ;**
- **Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions** (accueillir les enfants en situation de grande précarité sociale, carence éducative, de handicap, de maladie chronique ...) ;
- **Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité ;**
- **Favoriser la participation des familles** en créant notamment un conseil de crèche ;
- **Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.**

#### IV. CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

Aujourd'hui, le multi accueil propose :

- un accueil régulier contractualisé. L'enfant est accueilli régulièrement sur une période prévisible à l'année. Un contrat d'accueil est signé entre l'établissement et les parents pour organiser la présence de l'enfant. Ce contrat est établi trimestriellement en fonction de temps horaires sur une période déterminée et réservée par les parents. La participation familiale se règle par mensualité au Trésor Public de Joigny. Tout dépassement horaire est facturé en temps supplémentaire au tarif horaire de l'enfant.
- un accueil occasionnel. L'enfant est accueilli au minimum une heure , ponctuellement en fonction des places disponibles :
  - o sur des places sur réservation. La famille réserve un temps d'accueil sur une période déterminée selon ses souhaits. Selon les disponibilités du multi accueil, il est possible que des parents n'obtiennent pas entièrement satisfaction, ou se voient proposer une autre plage horaire de garde.
  - o Des places ouvertes au public sans réservation. Les parents pourront se présenter directement à la structure ou se renseigner par téléphone des places disponibles le jour même.
- un accueil d'urgence. Devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles et suite à la constitution complète d'un dossier d'inscription. L'accueil d'urgence est limité à une semaine. Au-delà, conformément au décret du 7 juin 2010, une répartition de ces places pourra être réalisée en fonction des besoins des familles et des possibilités du multi accueil.

L'établissement garantit des places pour des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et / ou bénéficiaires de prestations sociales en accord avec l'article 2324-1 du code de la santé publique.

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, la structure facilite l'accès et l'intégration des enfants pouvant nécessiter une attention particulière. Un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place avec les familles, le médecin de crèche et la directrice de la structure. L'établissement facilite l'accès à d'éventuels intervenants extérieurs pour le bien-être de l'enfant (kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue...).

Le multi accueil les oursons est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Il est fermé les jours fériés, quinze jours au mois d'août et la semaine entre Noël et le nouvel an. Il accueille en priorité les enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent à Joigny.

La participation financière des familles s'effectue conformément au barème de la CNAF et à ses modalités de calcul. En contrepartie, l'organisme gérant les prestations familiales versent une aide au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles. Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille (taux d'effort) et sont révisables chaque année au mois de janvier. Le montant de la participation familiale est soumis à un

plancher et à un plafond de ressources mensuelles fixées en début d'année civile par la CNAF. La participation financière demandée à une famille dont un enfant est en situation de handicap est moindre, le barème national prévoit l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

### Organisation architecturale :

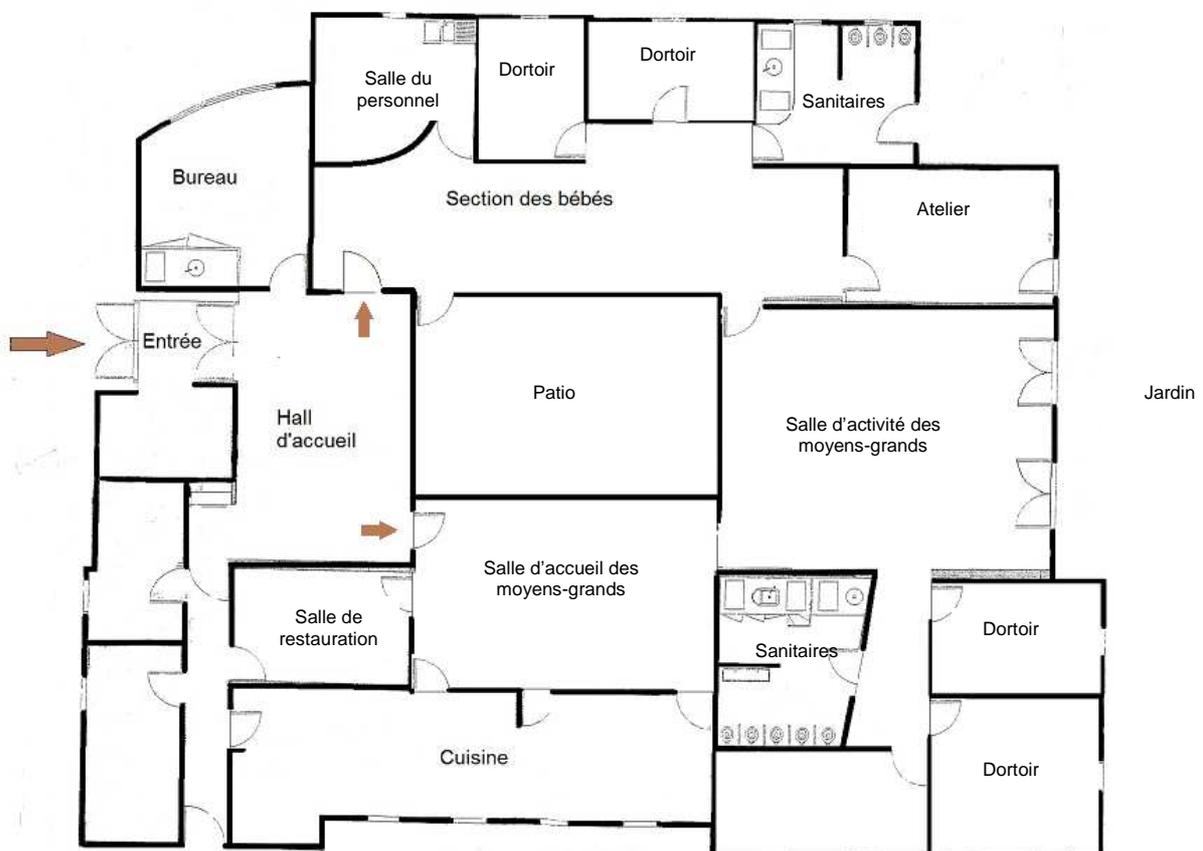
Bâtiment de 380 m<sup>2</sup> organisé autour d'un patio central.

Aménagement de 3 salles d'activités spacieuses, lumineuses et confortables permettant d'accueillir les activités éducatives et pédagogiques. Les espaces sont ouverts visuellement. Dans ce volume, des salles spécifiques ont été conçues : une salle d'accueil, une salle de jeux d'eau, 5 dortoirs, deux salles de change mais aussi une cuisine, une lingerie et les locaux réservés au personnel (vestiaires, bureaux, salle de repos).

Conjointement à l'agencement intérieur du lieu d'accueil, la conception des espaces pour les activités extérieures a été pensée. Ces espaces contribuent au développement de l'éveil, de la curiosité et de l'épanouissement des enfants.

On trouve un patio avec un sol caoutchouc et un jardin extérieur avec des structures de jeux avec toboggans, balançoires, afin de développer différentes fonctions ludiques et psychomotrices comme imaginer, se socialiser, partager, se cacher, grimper, se balancer, glisser...

Plan général de la structure :



## Effectifs du service

Afin de répondre aux décrets du 1er Août 2000 et du 20 Février 2007, le personnel employé est:

- 1 directrice infirmière puéricultrice
- 1 Éducatrice de Jeunes Enfants
- 3 auxiliaires de puériculture,
- 5 assistantes petite enfance
- 1 cuisinière lingère.

# PROJET EDUCATIF

## I. LES VALEURS

Les valeurs constituent le socle idéologique qui fonde l'action de toutes les structures éducatives de la Ville. Elles ont été définies dans le Projet Éducatif De Territoire qui formalise les orientations de la politique éducative globale de la commune.

L'action des professionnels s'enracine dans ces valeurs qui :

- Donnent du sens à l'action ;
- Partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion ;
- Contribuent à établir une relation de confiance avec les parents ;
- Placent l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations.

Ce socle de valeurs, véritable ciment fédérateur, doit être partagé et respecté par l'ensemble des acteurs agissant dans et avec les structures de la commune : les professionnels, les parents, les enfants, les partenaires.

Ces valeurs sont :

- **La laïcité** : l'égalité de tous doit être garantie, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle, les croyances, l'âge, l'appartenance sociale ;
- **La démocratie** doit être favorisée afin d'encourager la participation de tous les acteurs dans les choix et l'évaluation des objectifs, dans une logique de co-éducation ;
- **La solidarité** doit être développée pour :
  - Mettre en œuvre des mécanismes de co-éducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et s'appuyant sur la mixité et la mobilité sociale ;
  - Garantir l'égalité d'accès aux droits et l'égalité des chances.
- **La mixité sociale** doit être visée : la diversité et la confrontation de la pluralité doivent favoriser l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant.
- **Le respect** : respecter, c'est pouvoir être à l'écoute de tous points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer ses propres valeurs et choix. Il s'agit d'être dans l'absence la plus complète de jugement de la personne.
- **La responsabilité partagée** : les orientations définies doivent être discutées avec l'ensemble des acteurs éducatifs. La responsabilité est essentielle dans l'exercice de la mission éducative.

La Ville de Joigny s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui définit l'éducation dans son article 29 :

- « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ».

L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours rester la priorité de toute action des professionnels ; la place et la participation des familles au sein de la structure doivent toujours être favorisées pour faire vivre la notion de co-éducation.

## II. LES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

Ce projet éducatif est animé par un certain nombre d'orientations éducatives communes à toute l'équipe, elles ont été longuement réfléchies grâce à l'investissement de chacun et s'appuyant sur l'analyse de pratiques.

Ces orientations renvoient aux attitudes et comportements des accueillants face à l'enfant. Elles font référence à des théories du développement de l'enfant, tant sur le plan psychique, cognitif et affectif.

Les orientations éducatives qui animent et guident notre travail sont :

- **Faire vivre la bientraitance** [réf ANESM], *ces principes et application constituent le fondement de toutes les bonnes pratiques professionnelles.*  
La notion de bientraitance consiste à aborder l'autre avec une attitude positive et avec la volonté de faire le bien pour lui. Cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif.  
Mots clefs : humanité, dignité, solidarité, équité, empathie, respect, écoute
- **Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille afin de créer une sécurité affective** en :
  - Contribuant au bien être de l'enfant
    - En favorisant leur développement socio-affectif et psychomoteur
    - En respectant le rythme de chaque enfant
    - En mettant en place un accompagnement personnalisé
    - En répondant à ses besoins au quotidien
    - En l'accompagnant vers l'autonomie et la socialisation
  - Contribuant à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant
    - En lui offrant un environnement adapté par l'aménagement de différents espaces
    - En lui proposant des activités adaptées qui stimulent son développement sensoriel et son imaginaire
  - Accompagnant la fonction parentale
    - En favorisant le travail en concertation avec les parents
    - En développant un rôle d'écoute et de conseil
    - En cultivant le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
- **Privilégier le vivre ensemble** en :
  - Favorisant la mixité sociale et culturelle et intergénérationnelle dans toutes les actions ;
  - Articulant l'attention portée à l'enfant en tant qu'individu et sa place au sein du collectif ;
  - Favorisant la concertation, l'échange et le partage entre l'ensemble des acteurs.

### III. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échange répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.
- Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie.
- Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.

## LES VALEURS QUI FONDENT NOTRE ACTION :

Laïcité, démocratie, solidarité, mixité sociale, respect, responsabilité partagée

### NOS PRIORITES SOCIALES

- Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil ;
- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions;
- Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité ;
- Favoriser la participation des familles ;
- Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.

### NOS ORIENTATIONS EDUCATIVES

- Faire vivre la bienveillance ;
- Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille ;
- Privilégier le vivre ensemble.

### NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

**Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échange répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.**

- ✓ Aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle : développer le multi-accueil, accueil de parents en insertion ou recherche d'emploi, continuité d'accueil au mois d'août, développer l'accueil en urgence...
- ✓ Apporter un soutien à la parentalité : accompagner les parents au quotidien (conseils, écoute, orientation...), individuellement et collectivement.
- ✓ Mettre en place un conseil consultatif de parents qui sera une instance de réflexion (le conseil de crèche).
- ✓ Permettre aux parents de participer lors de manifestations, sorties...

**Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie.**

- ✓ Favoriser une prévention précoce de la maltraitance en développant les partenariats et échanges avec les services concourant à la prévention des vulnérabilités.
- ✓ Améliorer et renforcer l'accueil individualisé d'enfants ayant des besoins particuliers : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif, proposer la possibilité de mettre en place un projet d'accueil individualisé qui rassure et informe parents et professionnels.
- ✓ Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant en :
  - Respectant le rythme individuel de chaque enfant en tenant compte de son développement et en concertation avec ses parents ;
  - Mettant en œuvre les conditions favorables de séparation (une adaptation de qualité favorisant l'intégration) ;
  - En intégrant un système de référence auprès de l'enfant et de sa famille.
- ✓ Favoriser l'éveil (accompagner le développement moteur de l'enfant, l'acquisition du langage, le jeu...) et l'ouverture sur le monde en développant les actions tournées vers l'extérieur (utiliser les infrastructures proches : bibliothèque, piscine...)

**Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.**

- ✓ Renforcer la cohésion de l'équipe au service de l'intérêt de l'enfant et de sa famille.
- ✓ Développer un travail en réseau avec les différents partenaires (ALSH, écoles maternelles, RAM, autres crèches...) sous la forme d'activités communes, de temps festifs, mais aussi avec les habitants du quartier et tout particulièrement les seniors pour favoriser le lien intergénérationnel.
- ✓ Accompagner les enfants et les parents à appréhender de manière sereine et attentionnée l'entrée dans la scolarité.
- ✓ Développer le partenariat local et la communication afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## **I. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE**

L'accueil se définit par la manière de recevoir quelqu'un, manière dont quelqu'un accepte une œuvre, un projet.<sup>1</sup> L'accueil va bien au-delà de la « garde ». La garde consiste à surveiller l'enfant pour le protéger et le défendre. Le projet est alors exclusivement centré sur l'impératif de rendre l'enfant à ses parents, à l'issue du temps de garde, dans le même état qu'il a été confié. Or, le multi-accueil Les Oursons propose un mode d'accueil : il s'agit de recevoir l'enfant et sa famille, les associer, les adjoindre. Le multi-accueil est ainsi un lieu repère, un lieu de référence, de vie et de pratiques sociales.

### **1.1 La procédure d'admission**

#### **a) La prise de contact**

Les parents peuvent contacter l'établissement par téléphone, par mail (adresse disponible sur le site de la ville de Joigny), par l'espace citoyen (plateforme d'inscription commune aux structures enfance-jeunesse de la commune) ou en se déplaçant directement dans la structure.

Ce premier contact permet aux parents de prendre des renseignements sur la structure et la procédure d'admission, d'émettre leur souhait (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) qu'ils affineront par la suite, et de convenir d'une rencontre avec l'équipe de direction.

#### **b) Le rendez-vous avec la famille**

Le rendez-vous de pré-admission est un moment privilégié de rencontre et d'échanges déterminant pour nouer la relation de confiance entre la direction du multi-accueil et la famille.

Les parents sont invités à venir avec leur enfant. L'horaire est fixé en fonction du rythme de l'enfant (afin qu'il soit dans une phase d'éveil propice à un bon échange relationnel) et des contraintes familiales. La famille est accueillie par la directrice, et/ou l'éducatrice de jeunes enfants en continuité de direction, dans leur bureau.

Ce premier rendez-vous vise à :

- Se présenter mutuellement (parents, enfant, professionnelles), recueillir les informations administratives de la famille ;
- Comprendre le souhait, les besoins et les attentes de la famille ;
- Echanger sur le vécu de l'enfant, ses besoins ;
- Partager avec la famille le projet de la structure : les valeurs, les principes éducatifs et pédagogiques, le fonctionnement. L'équipe de direction favorisera l'adhésion de la famille aux valeurs de la structure. Les parents pourront prendre connaissance du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
- Permettre aux parents de visiter la structure, découvrir les différentes unités de vie et rencontrer l'équipe.

#### **c) L'étude des besoins de la famille**

Suite au rendez-vous, la demande de la famille est étudiée pour la mettre en adéquation avec les possibilités de la structure.

---

<sup>1</sup> Dictionnaire *Le Petit Robert*

Il est précisé à la famille l'existence d'autres modes d'accueil sur le jovinien (relais assistant(e)s maternel(le)s Kangourou, la micro-crèche Maria Montessori, le multi-accueil Les Lucioles) qui pourraient répondre à leur besoin en cas d'avis défavorable.

Lorsque la famille s'oriente vers un accueil occasionnel, l'admission de l'enfant est directement mise en place par la directrice (ou l'éducatrice de jeunes enfants en continuité de direction), en fonction des places disponibles.

Lorsque la famille sait précisément qu'elle recherche un accueil régulier, elle doit compléter la fiche intitulée « préinscription en accueil régulier » qui précise la date de la demande, l'identité de l'enfant et de sa famille, leurs coordonnées et les besoins en termes d'accueil.

#### **d) La commission d'admission**

Si la famille souhaite un accueil régulier, l'étude de son dossier passe par la commission d'attribution des places à laquelle siègent :

- L'élue en charge de la petite enfance
- La directrice du CCAS, gestionnaire du multi-accueil
- La directrice du multi-accueil
- L'éducatrice de jeunes enfants du multi-accueil
- La secrétaire du CCAS

Cette commission se réunit lorsque plusieurs places sont libérées, au minimum deux fois par an. Avant le passage de leur dossier en commission, chaque famille est rappelée par la direction pour s'assurer du maintien de leur demande et vérifier leurs besoins.

Au cours de la commission, chaque situation est présentée individuellement et une décision collégiale est actée en fonction des critères de priorité suivants :

- Habiter à Joigny
- Travailler à Joigny
- Avoir un autre enfant de la fratrie déjà accueilli au multi-accueil

Une grille pondérée commune à l'ensemble des structures gérées par le CCAS est en réflexion.

Les familles recevant un avis favorable sont reçues par la direction afin de compléter le dossier d'inscription et d'organiser la venue de l'enfant au multi-accueil.

Le dossier administratif et médical de l'enfant (cf. règlement de fonctionnement pour les pièces à fournir) est conservé dans une armoire fermée à clef dans le bureau de la directrice, ainsi la confidentialité est assurée.

Le multi-accueil Les Oursons utilise le logiciel administratif « Concerto », commun à d'autres structures de la ville (affaires scolaires, centre de loisirs Les Aventuriers...), dans lequel sont répertoriées les informations.

Une visite médicale d'admission est proposée à la famille et assurée par le médecin de crèche, assisté de l'infirmière puéricultrice.

L'inscription de l'enfant n'est effective que lorsque le dossier est complet et la visite d'admission effectuée. Un contrat d'accueil est établi et signé avec les parents.

Les familles ayant reçu un refus sont invitées à indiquer si elles maintiennent leur demande pour la prochaine commission. Les parents peuvent être réorientés vers d'autres services de la petite enfance.

## 1.2 Les modalités d'accueil

### Objectif pédagogique :

- *Aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle : développer le multi-accueil, accueil de parents en insertion ou recherche d'emploi, continuité d'accueil au mois d'août, développer l'accueil en urgence.*

### **a) Les besoins de l'enfant et de sa famille**

- Une attention portée à l'individu dans sa globalité

La réponse aux besoins de l'enfant s'envisage de manière globale en tenant compte de différentes dimensions du développement de l'individu : psychomoteur, psychoaffectif, social, culturel, etc.

Il s'agit de prendre en compte le rythme individuel de chaque enfant ; chacun a ses besoins particuliers et n'évolue pas au même rythme. Il est donc nécessaire d'articuler la possibilité donnée à l'enfant de vivre son individualité dans un cadre collectif.

Afin que l'enfant puisse évoluer au quotidien dans le multi-accueil, l'équipe s'efforce de garantir un cadre sécurisant et stable pour l'enfant en construisant des repères pour lui et sa famille :

- Des repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels...) ;
- Des repères dans l'espace (fonction des espaces, visuels...) ;
- Des repères humains (le système de référence, l'accueil du matin, les transmissions en fin de journée...).

Au regard de la grande diversité sociale et culturelle de la population accueillie dans la structure, une attention particulière est portée à l'environnement socio-éducatif et culturel de chaque enfant afin de comprendre et respecter les pratiques éducatives de chaque famille.

Cette posture professionnelle implique une connaissance de la diversité culturelle et un travail de réflexion et de questionnements en équipe pour décentrer son regard par rapport à ses propres représentations et envisager ainsi la diversité culturelle sans jugement. En plus de ces temps d'échanges lors des réunions d'équipe, des formations spécifiques liées à l'ouverture interculturelle pourront être envisagées.

- « La petite histoire »

Lors de la première rencontre entre la direction et la famille, « la petite histoire », petit journal de vie de l'enfant, est remis aux parents. Il s'agit d'un outil permettant à l'équipe de connaître l'enfant, son parcours, ses besoins, afin d'individualiser sa prise en charge : vie sociale, famille, comportement alimentaire, sommeil, propreté, éveil, objet transitionnel... « La petite histoire » est proposée à toutes les familles. Les parents d'un bébé peuvent également utiliser « Le petit cahier de vie » (voir ci-après).

Les parents peuvent compléter le document individuellement ou avec l'aide de la direction. « La Petite Histoire » fera l'objet d'un temps d'échange entre la référente et la famille (lors d'une seconde rencontre avant l'adaptation) afin d'envisager au mieux l'accueil de l'enfant.

« La Petite Histoire » est amenée à évoluer tout au long de la vie de l'enfant au sein du multi-accueil donc à être complétée, actualisée.

La forme de « La Petite Histoire » va être retravaillée en équipe pour la réactualiser et la développer, en lien avec le système de référence mis en place.

- « Le petit cahier de vie »

Il n'est pas facile pour les parents de laisser leur bébé avec qui ils ont passé le plus clair de leur temps depuis sa naissance, à d'autres personnes durant la journée. Pour les parents, le fait de ne pas savoir ce qu'il se passe quand ils ne sont pas là peut les angoisser et surtout les frustrer.

Afin de tisser ces liens de confiance et pour être au fait de l'actualité des journées, l'équipe des Oursons propose aux familles des bébés (de 2 mois 1/2 à 12 mois environ) de créer un cahier de liaison : « le petit cahier de vie ». Ce petit cahier n'est pas systématique, il reste à la volonté des parents. L'équipe peut également le proposer aux familles d'enfants plus grands lorsqu'une attention particulière doit être portée à l'enfant. « Le petit cahier de vie » est l'outil de communication qui fait le lien entre la maison, la famille, la structure, l'équipe, des personnes relais (grands-parents, assistantes maternelles...) et éventuellement d'autres professionnels extérieurs si c'est le choix des parents.

Efficace et pratique, il ne se substitue pas aux temps d'échanges entre la famille et les professionnelles qui s'occupent de l'enfant, notamment la personne de référence, mais il permet de consigner par écrit ce qui le concerne, pour qu'aucune information précieuse ne soit oubliée.

Pour la famille :

- ✓ « Le petit cahier de vie » est utilisé pour y laisser des consignes et des indications sur la vie de l'enfant à la maison : ce qu'il s'est passé pendant le week-end, comment s'est passée sa nuit, s'il a commencé la diversification alimentaire, s'il a fait sa première dent, ses premiers pas...
- ✓ **Véritable pense-bête**, il permet aussi de ne pas oublier certaines précisions : si le parent part en formation, si la famille prend des congés ...

Pour le multi-accueil :

« Le petit cahier de vie » transmet tous les événements quotidiens concernant l'enfant : horaires, repas (biberons), nombre de selles, sieste, activités de la journée, soins spécifiques, observations, réactions de l'enfant, etc. ; autant d'éléments qui permettent aux familles de rester informées et d'en discuter avec un professionnel au moment de récupérer l'enfant. C'est un outil clé qui permet d'individualiser l'accueil.

Ce cahier est fourni par le parent, il est préférable qu'il soit d'un petit format classique. L'équipe invite les parents à le customiser pour le rendre plus attractif afin qu'il devienne plus qu'un outil de transmission : un véritable livre d'or des premières années de vie de l'enfant que celui-ci découvrira avec plaisir une fois devenu grand. Il peut être agrémenté de dessins, de photos de l'enfant, certaines anecdotes y sont relatées.

## **b) L'accueil régulier**

L'enfant est accueilli régulièrement sur une période prévisible à l'année. Il est établi et signé avec les parents un contrat d'accueil. Les familles réservent des temps horaires sur une période déterminée.

Les familles ont toute leur place dans la structure. Le hall d'accueil est aménagé pour permettre un sas de transition entre la sphère familiale et le multi-accueil. Des informations diversifiées sont mises à disposition des parents dans cet espace. Ce lieu est également une salle d'attente et d'expositions, où les parents peuvent découvrir des photos des enfants durant des moments de vie au multi-accueil, ou encore des œuvres (peintures, dessins...).

De plus, les parents sont invités à rentrer dans les sections pour accompagner leur enfant. Chez les bébés, les parents peuvent rentrer directement dans la salle de vie à tout moment de la journée,

installer leur enfant, jouer un peu avec lui, discuter avec le personnel, afin que la séparation se déroule en douceur.

Chez les moyens-grands, les parents peuvent rentrer dans la salle d'accueil jusqu'à 9h30 (avant le « petit verre d'eau » et que ne commencent les activités), puis à partir de 16h (après le goûter).

Chaque semaine, une professionnelle (celle d'ouverture) est chargée d'accueillir les familles et les enfants durant toute la matinée : ouvrir la porte, aller au devant des enfants et des parents, inviter les parents à rentrer, recueillir toutes les informations et les retransmettre à l'équipe (via la feuille journalière, le cahier de transmission...).

La professionnelle de fermeture est, quant à elle, chargée de l'accueil des familles durant toute l'après-midi. Elle effectue les transmissions aux parents lorsqu'ils viennent chercher leur enfant.

Cette organisation implique une bonne concertation entre la personne d'accueil du matin et celle de l'après-midi afin que toutes les informations soient transmises.

L'accueil est une véritable posture professionnelle, l'équipe doit se montrer disponible, à l'écoute, propice à l'échange, inviter les enfants et les parents à entrer, leur parler, s'intéresser à eux, etc.

Les membres de l'équipe du multi-accueil Les Oursons sont tenus à la discrétion professionnelle et à respecter la confidentialité de certaines informations.

### **c) L'accueil occasionnel**

L'enfant est accueilli au minimum une heure, ponctuellement en fonction des places disponibles :

- Avec réservation : la famille réserve un temps sur une période déterminée ;
- Sans réservation : les parents peuvent se présenter directement à la structure ou se renseigner par téléphone des places disponibles le jour même.

L'équipe est vigilante à accompagner l'intégration de l'enfant en accueil occasionnel dans la structure, dans le groupe. Cette adaptation de l'enfant n'est pas évidente puisqu'il ne bénéficie pas des mêmes repères, des mêmes habitudes que les enfants en accueil régulier. Pour autant, ils forment un groupe dans lequel chacun doit avoir sa place, qu'il vienne ponctuellement ou régulièrement. Ainsi, l'équipe annonce au reste du groupe que tel enfant va arriver afin de préparer au mieux les enfants à sa venue.

Dans la mesure du possible, les parents sont invités à amener leur enfant lors d'un temps de jeu afin que son intégration dans le groupe soit plus facile et que la séparation soit plus sereine. En effet, l'équipe doit accompagner cette séparation pour qu'elle soit la moins douloureuse possible, que ce soit pour l'enfant qui n'a pas forcément l'habitude d'être éloigné de son parent, ou pour le parent qui a parfois un sentiment de culpabilité de « laisser » son enfant. Cela passe par une attitude rassurante et réconfortante.

### **d) L'accueil d'urgence**

Devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles et suite à la constitution complète d'un dossier d'inscription.

L'accueil d'urgence est limité à une semaine. Au-delà, l'accueil de l'enfant s'organise en fonction des besoins de la famille et des possibilités du multi-accueil.

### 1.3 Les relations éducatives

*Objectif pédagogique :*

- *Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant en :*
  - *Mettant en œuvre les conditions favorables de séparation (une adaptation de qualité favorisant l'intégration) ;*
  - *Intégrant un système de référence auprès de l'enfant et de sa famille.*

#### **a) La notion de référence**

- La référence, un outil pour les repères et la continuité

La mise en place d'un système de référence assure un repère pour l'enfant, le parent et le professionnel. La personne de référence est une figure d'attachement pour l'enfant dont il a besoin pour construire son autonomie dans un cadre sécurisant, rassurant et stable.

La question de la « figure de référence » renvoie directement à la notion d'attachement. Les émotions négatives (la peur, la colère, la tristesse...) en sont les activateurs. Elles placent le jeune enfant dans un état émotionnel qu'il ne peut réguler tout seul. C'est à ce moment là, qu'entre en jeu la figure d'attachement. Le besoin d'attachement varie en fonction de l'âge, du développement des capacités cognitives de l'enfant et des réponses qu'il obtient lorsqu'il tente d'obtenir du réconfort.

La première figure d'attachement pour l'enfant est bien évidemment le parent (la personne maternelle), c'est pourquoi l'entrée d'un enfant dans un établissement d'accueil est toujours délicat, car il peut provoquer de l'anxiété, une perte de repère. Restaurer son sentiment de sécurité implique que l'enfant se crée une figure d'attachement « de substitution » : le professionnel de référence. Il s'agit d'un lien d'attachement sécurisant, qui garantit une certaine sociabilité car il donne à l'enfant la sécurité nécessaire pour s'ouvrir aux autres. Ces contacts l'aident à comprendre petit à petit quels sont les comportements sociaux acceptables en société.

Pour favoriser la naissance du lien d'attachement entre un enfant et un professionnel, une période d'adaptation progressive est nécessaire. C'est à ce moment-là que la notion de référence prend tout son sens car la personne référente interviendra dans une relation privilégiée entre l'enfant et son parent. L'objectif est de signifier à l'enfant qu'une personne « référente » est nommée, que celle-ci lui porte de l'intérêt, qu'elle est à son écoute, capable de le rassurer et disponible pour l'accompagner vers les autres avec bienveillance.

La référence garantit alors une continuité et une stabilité dans l'accueil de l'enfant. Elle permet une relation de confiance entre l'enfant, sa famille et la référente. Cette dernière accompagne l'enfant au quotidien, assure son suivi, elle est l'interlocutrice privilégiée de l'enfant, de sa famille mais aussi des autres membres de l'équipe par rapport à la situation de l'enfant en question.

La référence ne signifie pas qu'il y a une relation exclusive entre l'enfant et la référente ; il ne s'agit pas de créer une relation de dépendance, bien au contraire, il s'agit de permettre à l'enfant de grandir et de prendre son indépendance grâce à une sécurité affective assurée. Les autres professionnelles de la section sont également en relation avec l'enfant et sa famille. Chaque référent travaille avec un ou plusieurs suppléants pouvant prendre le relais en cas d'absence.

- L'organisation du système de référence

Le premier rendez-vous entre la direction et la famille permet d'identifier les besoins et la situation de l'enfant et de sa famille.

La désignation de la professionnelle qui sera référente de l'enfant et de sa famille se décide en concertation avec l'équipe.

Avant le début de l'adaptation, une rencontre est organisée entre la famille, l'enfant et la référente afin de faire connaissance avec l'enfant, rassurer les parents, engager la relation de confiance, permettre aux parents de se familiariser avec le lieu, le fonctionnement et l'équipe, répondre aux questions de la famille, et échanger autour de « La Petite Histoire ».

Cette rencontre, dégagée de l'aspect administratif, permet de se concentrer sur l'accueil de l'enfant et la réponse à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille.

Ensuite, tout au long de la période d'adaptation, la personne de référence est présente et médiatise ces temps.

Pendant les temps d'accueil de l'enfant, dans la mesure du possible c'est la référente qui prodigue les soins à l'enfant, elle veille à son suivi, son évolution et est responsable de « La Petite Histoire » ou du « petit cahier de vie » de l'enfant.

Chaque année, sur les 3 professionnelles présentes sur chaque section, une ou deux vont passer sur l'autre section afin de « suivre » les enfants et de garantir cette continuité dans la référence.

Cette organisation permet également aux professionnelles de changer d'équipe afin de renouveler la dynamique de travail en commun.

### b) L'adaptation de l'enfant et de sa famille

La période d'adaptation permet de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment sensible pour l'enfant et pour ses parents, se passe en douceur et soit la moins traumatisante possible. L'adaptation doit être progressive c'est-à-dire qu'au cours de la première semaine, parents et enfants se familiarisent ensemble et peu à peu à la structure. Il s'agit d'une période de transition pour favoriser l'intégration progressive de l'enfant dans la structure.

Les informations communiquées par les parents dans le cadre de « La Petite Histoire » permettent à l'équipe de prendre l'enfant en charge dans le respect de son rythme et ses habitudes.

L'adaptation se réalise en plusieurs étapes :

- La rencontre entre la personne de référence, les parents et l'enfant afin de faire connaissance, créer la relation de confiance et échanger autour de « La petite Histoire » ou du « Petit cahier de vie », découvrir les lieux et prendre contact avec le reste de l'équipe. Lors de cette rencontre, la référente va définir avec la famille les dates et heures de l'adaptation progressive.
- En moyenne, une adaptation s'effectue sur 2 semaines d'après une ligne de conduite qui sera réajustée en fonction des réactions de l'enfant et/ou des parents.

Exemple de proposition de base :

OBJECTIFS	DATES	HEURES	TEMPS	RELATION
- Effectuer un temps de présentation - Effectuer un temps d'observation - Permettre à l'enfant	Jour 1	De 10h à 10h30	30 mn  Le parent reste avec l'enfant	<b>Parent + enfant + référente</b> → La référente est nommée en amont en équipe et est présentée à l'enfant. → Un temps d'observation, de

d'investir sensoriellement la structure				<p>verbalisation</p> <p>→ Découverte des autres enfants, des autres professionnelles, ambiance, odeur, bruits, jeux ...</p> <p>→ Echange autour de la « Petite histoire »</p> <p>→ Prise de rendez-vous : élaboration par la référente du planning de l'adaptation (en lien avec la direction) : note par écrit l'adaptation sur l'agenda intra-service. Le calendrier de l'adaptation est donné par écrit au parent qui s'engage ainsi à le respecter</p>
<p>→ Permettre à l'enfant et aux parents de prendre leurs repères dans la structure.</p> <p>→ Instaurer une confiance mutuelle.</p> <p>→ Permettre de projeter le rythme de l'enfant.</p>	Jour 2	De 10h à 10h30	<p>30 mn</p> <p>15mn avec le parent + 15mn seul</p> <p>Le parent accompagne l'enfant dans la section</p> <p>Temps de jeu</p>	<p><b><u>Parent + enfant + référente</u></b></p> <p>→ L'enfant et son parent sont accueillis par la référente</p> <p>→ ils sont invités à partager un moment de jeu libre dans le service</p> <p>Cela permet à l'enfant de s'habituer à sa référente, aux locaux ainsi qu'aux autres enfants. Il est accompagné dans le groupe et il lui est proposé d'investir les lieux, les jouets...</p> <p>→ si l'enfant l'accepte, il est proposé de rester seul pendant ¼ d'heure</p>
<p>→ Travailler autour de la séparation et de la notion d'attachement.</p>	Jour 3	De 10h à 10h30	<p>30 mn seul</p> <p>Temps de jeu</p>	<p><b><u>enfant + référente</u></b></p> <p>→ L'enfant et son parent sont accueillis par la référente ; le parent est invité à accompagner son enfant dans la section, et de lui dire au revoir doucement</p> <p>→ la référente accompagnera l'enfant durant son temps d'accueil de 30 mn.</p>
<p>→ Travailler autour de la séparation et de la notion d'attachement.</p> <p>→ Initier l'enfant aux règles de vie.</p>	Jour 4	De 10h à 11h30	<p>1h30 mn seul</p> <p>Temps de jeu + change</p>	<p><b><u>enfant + référente</u></b></p> <p>idem que précédemment, ce temps permet à l'enfant de s'investir dans le jeu et les soins</p>
<p>→ Travailler autour de la séparation et de la notion d'attachement</p> <p>→ Initier l'enfant aux règles de vie, aux jeux, aux soins.</p> <p>→ Permettre à l'enfant d'expérimenter un temps de repas en structure.</p>	Jour 5	De 10h à 12h30	<p>2h30 seul ou plus</p> <p>Temps de jeu + change + repas</p>	<p><b><u>enfant + référente</u></b></p> <p>idem que précédemment, ce temps permet à l'enfant de s'investir dans le jeu et les soins, puis maintenant dans la prise d'un repas.</p>
<p>→ Travailler autour de la séparation et de la notion d'attachement.</p> <p>→ Initier l'enfant aux règles</p>	Jour 6	De 10h à 15h	<p>5 heures</p> <p>Temps jeu + change</p>	<p><b><u>enfant + référente</u></b></p> <p>idem que précédemment, ce temps permet à l'enfant de s'investir dans le jeu, les soins, la prise de repas,</p>

de vie, aux jeux, aux soins, aux temps de vie quotidienne.			+ repas + sieste	puis maintenant la sieste.
→ Travailler autour de la séparation et de la notion d'attachement. → Initier l'enfant aux règles de vie, aux jeux, aux soins, aux temps de vie quotidienne. → Permettre à l'enfant d'acquérir des repères spatio-temporels.	Jour 7	De 10h à 17h	7 heures  Temps de jeu + change + repas + sieste + goûter	<b>enfant + référente</b> idem que précédemment, ce temps permet à l'enfant de s'investir dans le jeu, les soins, dans la prise d'un repas ; la sieste le goûter et d'acquérir des repères spatio-temporels.

Ce protocole « type » est donné à titre indicatif et pourra éventuellement être revu en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. La souplesse est importante pour s'adapter à la situation de chaque enfant. La référente de l'enfant est présente tout au long des temps d'adaptation. L'éducatrice de jeunes enfants peut également être présente en fonction de la situation.

Pendant la période d'adaptation, un point journalier est réalisé avec la famille pour rendre compte aux parents de comment s'est passé chaque temps ; les professionnelles adoptent un comportement rassurant et à l'écoute des parents.

### c) Les relations entre enfants

- Les interactions entre pairs

De nombreuses interactions existent entre les jeunes enfants. Il convient de les laisser jouer ensemble et privilégier les activités en petits groupes. Il est important de laisser le groupe vivre sa vie collective et ne pas constamment intervenir dans les relations entre les enfants afin que l'enfant découvre et expérimente les relations sociales entre pairs. L'imitation et la reproduction des comportements sont des enjeux des relations entre enfants.

L'observation est une pratique professionnelle à privilégier afin d'être attentif aux comportements de l'enfant dans le groupe, son comportement individuel et de ses relations avec les autres enfants. L'équipe veille également à accompagner le lien au sein d'une fratrie et se montre attentive à l'intégration de l'enfant en accueil occasionnel dans le groupe d'enfants afin qu'il est toute sa place même s'il n'est là que très ponctuellement.

- La vie collective

Les professionnelles du multi-accueil veillent au respect des règles de vie collective qu'elles explicitent aux enfants. Cela fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en société.

La posture de l'adulte doit rester constante et cohérente face au groupe d'enfant et favorise la communication non-violente entre les enfants.

En cas de conflits entre enfants, l'adulte intervient afin de médiatiser les relations. Les règles de vie peuvent être rappelées autant que nécessaire.

Des temps forts liés à l'articulation entre la place individuelle de chaque enfant et la vie du groupe sont mis en place tels que l'anniversaire. En effet, l'anniversaire de chaque enfant est célébré au sein du multi-accueil. Un calendrier mensuel avec la date d'anniversaire des enfants est établi. La référente de chaque enfant veille à l'organisation de cette petite fête, en lien avec le reste de l'équipe.

Le groupe d'enfant partage le gâteau d'anniversaire, chante la petite chanson et un cadeau collectif est remis à l'enfant (composé de réalisations des autres enfants lors d'activités précédentes).

- [<< Les Oursons se réunissent >>](#)

Pour les enfants d'âge préscolaire (les plus âgés de la section moyens-grands), une petite réunion sera mis en place chaque matin. Ce temps de concertation ritualisé vise à présenter aux enfants le menu du jour (sous forme ludique et active), présenter la journée et les activités, permettre aux enfants de s'exprimer autour d'une petite histoire par exemple.

#### **d) Les relations enfants-adultes**

L'équipe vise au développement psychomoteur, intellectuel et psychoaffectif de l'enfant, elle l'accompagne à grandir à son rythme. Ainsi, les professionnelles suscitent le jeu, verbalisent au maximum à l'enfant en mettant des mots sur des actes, des gestes. Elles proposent des animations pédagogiques permettant à l'enfant de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Les membres de l'équipe veillent à garantir la juste distance relationnelle vis-à-vis des enfants pour apporter un équilibre affectif à l'enfant, en gardant sa place de professionnelle sans se substituer aux parents.

#### **1.4 L'accueil d'enfants en situation particulière**

*Objectif pédagogique :*

- *Améliorer et renforcer l'accueil individualisé d'enfants ayant des besoins particuliers : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif, proposer la possibilité de mettre en place un projet d'accueil individualisé qui rassure et informe parents et professionnels.*

#### **a) L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou de maladie chronique**

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, le multi-accueil Les Oursons facilite l'accès et l'intégration de l'enfant pouvant nécessiter une attention particulière.

La structure accueille l'enfant en situation de handicap. S'il y a besoin d'une prise en charge particulière au sein de l'établissement, celle-ci s'effectue en collaboration avec les parents. L'accueil de l'enfant en situation de handicap est organisé conjointement avec la famille, le médecin et les professionnelles de la structure de façon à répondre à ses besoins et en tenant compte de ses particularités.

Pour les enfants souffrant de maladies chroniques ou de handicap, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place lorsque l'état de santé d'un enfant exige que l'équipe de la structure adapte son accueil en collectivité ou lorsque l'enfant peut avoir besoin d'un traitement d'urgence pendant son temps de présence au sein de la collectivité. Il est défini avec la famille, le médecin de l'enfant, celui du multi-accueil et la directrice de la structure. Pour faciliter le bien-être de l'enfant, l'accès à d'éventuels intervenants extérieurs peut se mettre en place (kinésithérapeute, psychologue...). Le PAI est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la santé de cet enfant.

## **b) L'accueil d'enfants à besoins particuliers**

Le multi-accueil Les Oursons accueille des familles pouvant être par ailleurs accompagnées sur le plan éducatif et social. Quel que soit le type de mesure en place, le travailleur social (ou autre professionnel) qui suit la famille peut accompagner les parents dans leurs démarches auprès du multi-accueil Les Oursons si ces derniers le souhaitent. La famille est informée que des échanges entre le partenaire et la structure peuvent avoir lieu.

Lorsqu'une famille rencontre des difficultés spécifiques liées à la santé de son enfant, elle est orientée auprès des professionnels de la PMI pour une prise en charge en consultation médicale.

Si l'enfant change de structure d'accueil au cours de sa petite enfance, un lien particulier avec la nouvelle structure est mis en place au niveau de la direction de façon à accompagner l'enfant, sa famille dans ce changement mais aussi les nouveaux professionnels qui seront amenés à le prendre en charge. Un temps sera pris pour accompagner physiquement la famille lors de la première rencontre.

## II. LA RELATION AUX FAMILLES

### 2.1 Le contrat avec les familles

L'accueil régulier est contractualisé avec la famille. Pour permettre à la famille d'identifier au mieux ses besoins, le premier mois d'accueil est dit « hors contrat », c'est-à-dire que la présence réservée est ajustée à la présence réelle pour la facturation de ce premier mois.

Ensuite, le contrat s'établit au trimestre sur chaque année civile à savoir : janvier/mars, avril/juin, juillet/septembre et octobre/décembre. Cela permet à la famille de se projeter sur un temps court par rapport à ses réels besoins en terme d'accueil et à la structure de limiter la différence entre les heures réalisées et les heures facturées.

### 2.2 La transmission des informations aux familles au quotidien

Les temps d'accueil (arrivée et départ) sont des moments privilégiés de partage d'informations entre les parents et l'équipe.

Lors de l'arrivée de l'enfant, la professionnelle chargée de l'accueil se rend disponible et à l'écoute des parents, elle recueille les informations transmises par la famille et les retransmet au reste de l'équipe.

Lors du départ de l'enfant, l'équipe retransmet aux parents des informations sur le déroulement de la journée, sur des évolutions de l'enfant, des éléments organisationnels, etc. Il est toutefois important que les parents découvrent eux-mêmes les évolutions notables de l'enfant (la marche par exemple), l'équipe veille alors à laisser toute sa place à la famille.

Le temps de transmission est un moment important pour valoriser ce que l'enfant a vécu pendant la journée et faire le lien avec la maison. L'enfant est au cœur du sujet et est associé à ce temps. Les professionnelles et les parents ont l'occasion d'échanger sur des pratiques éducatives, des conseils...

L'équipe dispose d'outils écrits pour formaliser ces échanges : la feuille journalière et le cahier de transmission.

Les temps de transmission peuvent durer jusqu'à environ 10 minutes. Si les parents ont besoin de discuter davantage avec l'équipe, ont des questions particulières, un rendez-vous peut leur être proposé avec la référente et l'éducatrice de jeunes enfants, et la directrice si besoin.

### 2.3 Les actions de soutien à la parentalité

*Objectif pédagogique :*

- *Apporter un soutien à la parentalité : accompagner les parents au quotidien (conseils, écoute, orientation...), individuellement et collectivement.*

#### **a) L'écoute, le conseil, l'orientation**

L'équipe accompagne les parents au quotidien en se rendant disponible et à l'écoute. Des conseils et des orientations peuvent être apportés en fonction des sollicitations des parents, de leurs questionnements et de leurs besoins de soutien.

L'éducatrice de jeunes enfants de la structure est une personne ressource pour l'équipe afin d'accompagner chaque agent dans ce rôle de soutien à la parentalité. Elle est également ressource pour les parents qui ont besoin d'un accompagnement et d'une orientation particulière vers un dispositif adapté.

## **b) Les actions collectives de soutien à la parentalité**

- Le café des parents

Le « café des parents » est un groupe de parole destiné aux parents. Ce projet a débuté en mars 2012 et a pour objectifs de :

- Renforcer ou favoriser la place des familles dans la démarche éducatives, en particulier celles dont les enfants se trouvent dans des situations sensibles et celles qui sont éloignées de la culture scolaire et de l'offre éducative ;
- Créer un réseau d'échanges réciproques de savoirs, savoir-faire et savoir-être, à destination des parents ;
- Accompagner les parents vers une passerelle éducative entre les structures collectives petite enfance et l'école ;
- Être un lieu ressource pour proposer des solutions de continuité du parcours de l'enfant en situation de rupture.

Les rencontres sont animées par l'éducatrice de jeunes enfants et un professionnel du RASED, en utilisant des méthodes actives et participatives, elles se déroulent dans une salle mise à disposition par la mairie de Joigny, à proximité du multi-accueil, une semaine sur deux, en matinée. Elles permettent aux parents d'échanger dans un lieu neutre et sans jugement, de s'exprimer sur leur fonction parentale, leurs difficultés, leurs questionnements, et de trouver des réponses par l'échanges avec d'autres parents.

Le café des parents n'a pas de visée thérapeutique ; si des parents ont besoin d'une aide plus approfondie, ils seront orientés vers des partenaires.

- Le REAAP

Le multi-accueil Les Oursons met régulièrement en place des actions dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité (REAAP), piloté par la CAF de l'Yonne, afin de répondre à des besoins identifiés auprès des publics accueillis.

L'implication de la structure au sein du REAAP permet un lien étroit avec d'autres structures de soutien à la parentalité, telles que le RAM Kangourou ou encore le centre social La Fabrik.

Des moments festifs à destination des familles sont envisagés tels que « Familles en fête », « Fête de la petite enfance », etc.

## **2.4 L'implication des familles dans la vie de la structure**

*Objectif pédagogique :*

- *Permettre aux parents de participer lors de manifestations, sorties...*

### **a) La place des familles au quotidien**

Les familles ont toute leur place au sein de la structure par des espaces qui leur sont dédiés (hall d'accueil, coin allaitement) et accessibles (les salles de vie des sections).

Différents outils sont mis en place pour favoriser leur intérêt et leur implication dans la vie du multi-accueil :

- Le conseil de crèche ;
- Un mur d'expression au sein du hall d'accueil (NB : le mur d'expression ne doit pas servir à noter des informations mais plutôt laisser des petits messages à l'équipe, aux enfants...) ;
- Une boîte à idées ;

- Des panneaux photos hebdomadaires (photos, mots d'enfants) ;
- Un journal de crèche est en réflexion : la Gaz'Ours ;
- Des réunions avec les parents deux fois par an : une en septembre pour l'accueil, une dans l'année pour présenter les projets, préparer des manifestations ou encore transmettre des informations ;
- Un trombinoscope de l'équipe sera installé dans le hall d'accueil pour que les parents puissent bien identifier les professionnelles.

## **b) La participation des familles dans les actions collectives**

Le multi-accueil Les Oursons met en place des manifestations au sein de la structure ouvertes aux familles (spectacles, fête de fin d'année, goûters...). Ces événements visent à valoriser les réalisations des enfants dans la structure, les projets particuliers. Au moins deux temps festifs par an sont organisés : à Noël et en début d'été (fin d'année scolaire).

Les familles sont invitées à participer activement à ces manifestations afin de s'impliquer dans la vie de la structure : gâteaux, costumes...

Le multi-accueil est un espace de participation pour les parents, ils ont la possibilité d'intervenir au sein de la structure en mobilisant leurs compétences particulières (ex : musique, jardinage...).

### 2.5 Le conseil de crèche

*Objectif pédagogique :*

- *Mettre en place un conseil consultatif de parents qui sera une instance de réflexion (le conseil de crèche).*

Au sein de la structure, un conseil de crèche a été mis en place en février 2015. Celui-ci s'inscrit dans une démarche consultative et a pour objectifs :

- d'organiser et de proposer des échanges entre parents, professionnelles et gestionnaire du multi-accueil;
- de favoriser l'expression et la participation des parents sur la vie quotidienne de leurs enfants dans la structure collective ;
- de mieux connaître les besoins des familles ;
- de promouvoir l'émergence et la mise en œuvre de projets d'intérêts collectifs au sein du multi-accueil et leur articulation avec les différents partenaires locaux (sociaux, médicaux, scolaires, culturels et de loisirs).

Le conseil de crèche :

- est consulté sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne du multi-accueil (orientations pédagogiques et éducatives, relations avec les autres modes d'accueil, activités proposées aux enfants) ainsi que sur les projets de travaux et d'équipements ;
- est informé des conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, sécurité, alimentation, regroupements...) ;
- est consulté sur le volet social du projet d'établissement ;
- n'exerce pas une tutelle sur les responsables et ne se substitue pas à leur rôle ou à celui de l'équipe ;
- ne débat en aucun cas de problématiques individuelles.

Le conseil de crèche se compose de membres nommés et de membres élus. Ses modalités de fonctionnement sont décrites au travers du « règlement du conseil de crèche » (voir en annexe).

### III. LA VIE QUOTIDIENNE

Objectifs pédagogiques :

- Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant en :
  - Respectant le rythme individuel de chaque enfant en tenant compte de son développement et en concertation avec ses parents.
- Favoriser l'éveil (accompagner le développement moteur de l'enfant, l'acquisition du langage, le jeu...) et l'ouverture sur le monde en développant les actions tournées vers l'extérieur (utiliser les infrastructures proches : bibliothèque, piscine...)

L'accueil en collectivité demande la mise en place de repères primordiaux pour le bien-être de l'enfant. Ceux-ci lui permettent de se situer dans le temps et l'espace. Ainsi, l'équipe respecte le rythme journalier suivant :

<b>7h30</b>	Ouverture du multi-accueil Les bébés sont accueillis au sein de leur section. Les moyens-grands intègrent leur section (salle d'accueil) jusqu'à 9h30 pour des jeux libres.
<b>9h30</b>	Petit verre d'eau Activités dirigées
<b>10h45</b>	Temps calme avec chansons, histoires, comptines... Changes
<b>11h30</b>	Repas
<b>12h30</b>	Sieste (Les enfants qui ne font pas la sieste sont regroupés dans la salle la plus éloignée du dortoir)
<b>13h30</b>	Réveils échelonnés Changes Jeux libres
<b>15h30</b>	Goûter
<b>16h30</b>	Regroupement des moyens-grands en fonction des heures de départ
<b>18h00</b>	Temps calme avec chansons, histoires, marionnettes...
<b>18h30</b>	Fermeture du multi-accueil

Les temps forts de la journée sont facilement repérables pour l'enfant qui n'en sera que plus rassuré. Les rituels rythment le temps, de petites habitudes s'installent et permettent à tous de s'inscrire dans une dynamique collective : les enfants ont un cadre propice à la découverte et au plaisir.

#### 3.1 L'alimentation

##### a) Le temps de repas, un temps éducatif

Le temps de repas est un moment important, un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges, de découvertes et d'interactions.

Le repas répond :

- à un besoin physique : celui de manger et de boire sainement ;
- à un besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs ;

- au plaisir de manger :
- au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux.

Il vise également des objectifs sociaux en permettant aux enfants de :

- découvrir la richesse des échanges et la convivialité ;
- apprendre les règles de vie collective et sociale (politesse : merci, s'il-te-plaît...) ;
- développer son autonomie, apprendre à manger seul.

Le petit déjeuner est pris avant l'arrivée au multi-accueil. L'enfant n'est pas autorisé à entrer en section avec de la nourriture.

Les repas du midi et les goûters sont fournis par la structure. Ils sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide. Les formes alimentaires sont adaptées aux capacités des enfants : les aliments sont soit moulinés soit coupés en morceaux. Les repas moulinés se composent d'un plat principal, d'un laitage et d'un dessert ; les enfants pouvant manger des morceaux ont, en plus, une entrée.

Les diététiciens du prestataire, en lien avec la directrice, veillent à assurer la qualité diététique de l'alimentation de l'enfant et proposent des repas équilibrés et adaptés à l'âge des enfants (diversification alimentaire). La directrice peut solliciter un changement pour adapter le repas en fonction des choix des familles (sans viande, sans porc) mais aussi aux besoins alimentaires spécifiques et ponctuels (diarrhée, constipation, fortes chaleurs, allergies...).

Afin de sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire de leur enfant, le menu de la semaine est à leur disposition dans le hall d'accueil. Il est également affiché dans la cuisine, dans la salle de repas des enfants, ainsi que dans la salle du personnel afin que l'équipe puisse l'annoncer aux enfants.

Un menu ludique pour les enfants (section des moyens-grands) sera mis en place : un tableau avec des images d'aliments sera complété et explicité aux enfants du groupe moyens-grands tous les matins lors du « conseil d'enfants » afin qu'ils puissent visualiser ce qu'ils vont manger et se projeter sur le moment de repas. En effet, permettre aux enfants d'anticiper le temps de repas peut contribuer à la prévention d'éventuels troubles alimentaires.

## **b) L'organisation pédagogique des temps de repas**

- [Le déjeuner pour la section « bébés »](#)

Pour les bébés, l'équipe ajuste l'heure des repas en fonction de la dernière prise alimentaire. L'enfant prend son repas dans les bras des professionnelles tant qu'il est au biberon. Pour une meilleure installation, l'équipe utilise un fauteuil.

Pour les enfants de moins d'un an, le service propose un lait infantile. Les parents ont la possibilité de fournir un autre lait s'ils le désirent, y compris le lait maternel à partir du moment où son transport respecte scrupuleusement la chaîne du froid.

L'alimentation est déterminée en fonction de l'âge de l'enfant par les parents afin d'avoir une continuité avec les habitudes alimentaires de la maison. Afin d'apporter une alimentation qui réponde au mieux aux besoins des jeunes enfants, il est demandé au prestataire de fournir des laitages spécifiques aux bébés.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire à la cuillère, il est installé confortablement dans un transat. Progressivement et suivant l'évolution de son tonus et de sa capacité à se tenir assis, l'enfant est positionné dans un siège de repas. L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant pour introduire progressivement, en concertation avec les parents, l'utilisation du gobelet avec

ances pour boire et lui permettre de découvrir par lui-même l'usage de la cuillère. Petit à petit, et lorsque l'enfant montre son intérêt à vouloir manger seul, une tablette est ajustée sur la chaise.

- [Le déjeuner pour la section « moyens-grands »](#)

Chez les moyens-grands, le temps du repas est précédé d'un temps de retour au calme (petites histoires, chansons, comptines, jeux de doigts...).

Le déjeuner a lieu à 11h30 et s'organise en fonction du rythme des enfants et du service, et n'excède pas 45 minutes. Il s'agit de limiter l'attente au maximum pour que le moment du repas reste un temps de plaisir et de convivialité pour les enfants et non pas un temps fatigant et bruyant.

Les enfants seront répartis en deux sous-groupes car un petit nombre d'enfants favorise le calme et la convivialité du repas. Le premier sous-groupe mangera dans la petite salle (ancien bureau de la directrice) tandis que le second mangera dans la salle d'accueil des moyens-grands.

Le chariot de repas doit comporter l'ensemble des éléments nécessaires du début à la fin du repas afin que la professionnelle de chaque table gère ce temps de repas.

Pendant le service, la « priorité » est donnée aux enfants d'âge « moyen » qui se fatiguent plus vite et dont la capacité de concentration est moindre.

L'équipe poursuit le travail amorcé chez les bébés avec l'utilisation des chaises repas.

- [Le goûter \(section moyens-grands\)](#)

Le goûter a lieu à partir de 15h30 et se termine à 16h.

Les anniversaires peuvent être fêtés au multi-accueil. Si la famille le désire, elle peut apporter quelques gâteaux à partager avec les autres enfants : il s'agira obligatoirement de produits industriels emballés dont l'équipe peut connaître la composition et la date de péremption.

- [La posture pédagogique pendant les repas](#)

Le repas est un temps fort de la journée. Les enfants traduisent de la fatigue, de l'impatience et donc des réactions diverses que les adultes doivent canaliser. Il appartient à l'équipe de veiller à la mise en place d'une ambiance propice au plaisir.

Une professionnelle référente est assise à chaque table afin de partager le repas avec les enfants et les accompagner à manger seul. Afin de montrer l'exemple, l'adulte reste assis à table et peut prendre son repas tout en gérant son groupe.

Lors du repas, chaque enfant porte un bavoir. Les doudous et tétines ne sont pas autorisés à table mais peuvent être posés à proximité de l'enfant. L'équipe favorise l'autonomie, l'adulte intervient le moins possible car c'est l'enfant qui est l'acteur principal de son repas. Il choisit sa place à table, mange seul, se débarbouille seul avec un gant quand le repas est terminé, mais s'il a envie ou besoin d'aide, l'adulte est là pour l'aider.

Des petits rituels sont mis en place au moment du repas (et sont verbalisés aux enfants) : faire asseoir les enfants, leur mettre le bavoir, les servir, dire « bon appétit », donner un verre d'eau à la fin du repas (ou au cours si besoin), débarbouillage au gant de toilette, etc.

Les enfants sont servis en assiette. Les professionnelles séparent la viande des légumes pour permettre à l'enfant d'identifier chaque goût et chaque texture. Elles en décrivent aussi le contenu quand elles posent l'assiette devant l'enfant.

Le service en petites quantités est privilégié afin d'éviter le gâchis alimentaire. Les professionnelles invitent les enfants à goûter à tous les plats avant de dire qu'ils n'en veulent pas, mais ne les forcent

en aucun cas à manger. Lorsque l'enfant a goûté, l'adulte lui demande s'il en veut ou non, le choix de l'enfant est respecté.

Les professionnelles invitent les enfants à manger avec leur cuillère. Certains enfants aiment toucher la texture des aliments, cela fait partie de la découverte.

Même si l'enfant peut faire de nombreuses expériences pendant le repas, pour que ce moment reste convivial et agréable pour tous, certaines règles sont instaurées pour le respect de tous et éviter les débordements : rester assis, éviter trop de bruit, éviter les jeux d'eau, respecter son voisin, s'exprimer calmement, ne pas jeter de la nourriture, etc. Chaque enfant est invité à respecter ces consignes.

Pendant le débarrassage de la table et en cours de repas, les enfants restent assis à table.

L'achat de nouveau matériel de repas (cuillères, verres) est à prévoir et le choix se fera en concertation avec le personnel.

En cas d'entrée et de sorties d'enfants pendant les temps de repas, un travail est engagé avec les parents pour les inciter à amener ou venir chercher leur enfant en dehors de ces temps afin de ne pas déstabiliser le groupe qui mange et l'enfant lui-même.

### **c) L'allaitement**

Le multi-accueil Les Oursons entend favoriser l'allaitement maternel. Ainsi, il est possible pour les mamans de venir allaiter leur enfant dans la structure. Un fauteuil sera mis à leur disposition au sein de la salle d'atelier dans une ambiance intime et « cocooning ».

Une procédure intitulée « comment recueillir, conserver et transporter votre lait maternel au multi-accueil » (s'appuyant sur les préconisations du Ministère de la Santé) est à la disposition des familles pour les guider, ce qui permet de continuer à nourrir l'enfant avec le lait de sa maman sur les temps d'accueil.

### **d) La diversification alimentaire**

En général, les parents commencent la diversification alimentaire chez eux. Les professionnelles attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et les différentes grandes étapes s'établissent en concertation avec eux. Jusqu'à l'âge de 6 mois, le service s'appuie sur l'utilisation de petits pots pour accompagner l'enfant dans sa découverte de l'alimentation solide. A partir de 6 mois, les plats servis sont ceux fournis par le prestataire.

## **3.2 Le sommeil**

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance appelée somatotropine est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire afin que l'enfant puisse à nouveau être disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. En somme, dormir, c'est grandir.

Les siestes s'organisent dans des petits dortoirs (cinq sur l'ensemble de l'établissement : 2 pour les bébés, 3 pour les moyens-grands). Les enfants sont couchés dans la pénombre, les rideaux tirés.

### **a) Chez les bébés**

Les bébés peuvent dormir à tout moment, à leur demande et selon leurs besoins. Ils sont couchés sur le dos dans de petits lits à bareaux. Les parents sont encouragés à fournir les objets familiers (turbulette, boîte à musique, peluche...) afin que l'enfant retrouve son cocon comme à la maison. En revanche, les tours de lit et les coussins ne sont pas autorisés.

Le personnel reste attentif aux signes de fatigue de l'enfant qui peut être couché en fonction de ce qu'il exprime quel que soit le moment de la journée. La prise en compte des éléments transmis par les parents permet aussi d'ajuster la prise en charge (mauvaise nuit, réveil précoce...). S'il est malade, la sieste de l'enfant est organisée directement dans la section de façon à conserver une surveillance constante.

### **b) Chez les moyens-grands**

Les moyens-grands ont un temps de sieste après le repas. L'organisation de la sieste tient également compte des besoins de l'enfant de cet âge, chaque enfant peut se reposer quand il en a besoin.

Les lits sont nominatifs et les matelas et draps sont mis en place avant le repas. Les enfants enlèvent pantalon et chaussettes avant de s'allonger et les rangent dans leur boîte prévue à cet effet. Une professionnelle est toujours présente pendant les temps d'endormissement (principalement la référente) et utilise les rituels (petite histoire ou berceuse). Pendant les temps de sommeil de l'enfant, l'équipe surveille et est vigilante au déroulement du sommeil pour réagir en cas de problème.

Aucun temps minimal de sieste n'est fixé. Les enfants qui dorment ne sont pas réveillés car si l'enfant dort c'est qu'il en a besoin. Par ailleurs, ce n'est pas gênant si un enfant ne s'endort pas pendant le temps de sieste, il bénéficie d'un temps calme et de repos.

Le réveil se fait de manière échelonné. Au fur et à mesure, les enfants intègrent la salle d'accueil des moyens-grands et le patio pour des jeux calmes.

## **3.3 La santé**

### **a) Les visites médicales**

La surveillance médicale est assurée par le médecin jovinien. Il connaît bien les problématiques du bassin de vie. Son rôle consiste à surveiller l'état de santé et à dépister toute anomalie conformément aux règles de protection maternelle et infantile.

Les visites médicales s'effectuent dans le multi accueil en présence de la puéricultrice et du personnel référent de l'enfant, au rythme laissé à l'appréciation de la directrice et/ou du médecin, dans le respect du secret médical. Les parents sont informés des visites médicales de leur enfant et peuvent s'y associer. Le compte-rendu des visites médicales est noté dans le dossier médical de l'enfant.

### **b) Les traitements**

Les enfants confiés légèrement souffrants, doivent être obligatoirement signalés à l'équipe de direction afin que la puéricultrice puisse en assurer plus attentivement la surveillance. Les parents doivent aussi préciser si un traitement a déjà été délivré à l'enfant avant son arrivée.

Il est possible d'administrer au multi-accueil un traitement médicamenteux. Toutefois, celui-ci doit faire l'objet d'une prescription médicale. Aucun médicament (même homéopathique) ne sera administré sans ordonnance. Si un traitement médical est prescrit, il convient de privilégier dans la mesure du possible, les prises en deux fois (matin et soir). Les médicaments peuvent être administrés par toutes les professionnelles en charge de l'enfant après aval de l'infirmière puéricultrice.

Pour un traitement spécifique et/ou de longue durée, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être établi entre le médecin de la crèche et les parents (PAI).

Lorsqu'un enfant est malade, la décision de maintenir la présence de l'enfant ou de son éviction appartient à la responsable du multi-accueil sous couvert du médecin de la structure.

En cours d'accueil, si l'état de santé de l'enfant est considéré comme incompatible avec la vie en collectivité ou présente un risque pour les autres enfants, la responsable demandera au parent de venir chercher son enfant.

En cas de maladie contagieuse constatée et nécessitant une éviction, un certificat médical de non-contagion devra être fourni avant tout retour au sein du multi accueil.

### 3.4 La propreté

#### a) L'hygiène au quotidien

Au travers des soins d'hygiène, les objectifs de l'équipe sont de :

- respecter les besoins individuels ;
- assurer le bien-être de l'enfant ;
- favoriser l'autonomie ;
- respecter le corps et l'intimité ;
- verbaliser ce que la professionnelle fait et va faire.

Les couches des enfants sont fournies par la structure et sont changées régulièrement. Le siège est lavé à l'eau et au savon doux liquide. S'il le souhaite, le parent peut fournir du liniment oléo calcaire et/ou une crème pour le siège en cas d'irritation. Le change de la couche est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées : les enfants sont sollicités pour monter sur la table de change, participer au déshabillage, soulever les fesses pour glisser la couche... La professionnelle adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture, de ses appréhensions.

Les enfants sont encouragés à se laver les mains au lavabo après le passage aux toilettes.

De plus, le nez des enfants est régulièrement nettoyé.

#### b) L'acquisition de la propreté

Dans notre société, l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe à la croissance par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique vis-à-vis des adultes.

L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) de chaque enfant, et ne doit pas être perçue comme une contrainte. L'apprentissage de la propreté doit s'accompagner en collaboration avec les parents.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement : proposer à l'enfant d'aller aux toilettes ou sur le pot, livres, chansons... L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de « régresser », de remettre la couche pour ensuite être propre quand il le souhaite. Cette étape transitoire est partagée avec la famille. Les parents sont encouragés à apporter des vêtements de rechange.

### 3.5 Les activités

#### a) L'éveil, le jeu

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et de sa future personnalité d'adulte.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative du multi-accueil propose d'une part des temps de jeux libres, et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir et de découvertes.

L'adulte est amené à jouer avec les enfants, se mettre à leur hauteur et susciter le jeu.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à l'âge de l'enfant et à son stade de développement. Ils sont désinfectés régulièrement et rangés dans la ludothèque (un protocole de nettoyage des jouets va être réactualisé).

#### b) Les activités libres

Les activités libres sont des temps privilégiés durant lesquels l'enfant expérimente, découvre, développe sa créativité, son imagination et sa socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome. Les enfants ont également le droit de ne rien faire s'il le souhaite.

L'objectif des structures d'accueil de la petite enfance est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps. Par exemple, les deux salles de la section des moyens-grands sont aménagées sous forme de petits coins thématiques (dinettes, jeux de construction, petites voitures...) afin de permettre à l'enfant de « naviguer » entre les jeux et de faire ses choix.

Les jeux libres sont également pour les professionnelles des moments privilégiés d'observation. L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

#### c) Les activités dirigées

Les activités dirigées permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives, et de favoriser l'expression.

Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de manière volontaire.

Elles sont accompagnées de petites consignes simples qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant. Les petits groupes sont privilégiés.

Une programmation d'activités par thèmes est définie en équipe. Il ne s'agit pas de faire un planning figé mais d'établir une organisation pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs et les ressources et opportunités du territoire.

Une diversité d'activités est proposée : motricité, peinture, collage, dessin, jardin, etc.

### 3.6 Les sorties

L'équipe souhaite mettre en place davantage de sorties aux alentours de la structure : des petites promenades dans le parc.

Des sorties à la bibliothèque de la Madeleine ainsi qu'au marché de la Madeleine seront programmées de manière régulière.

Une grande sortie est envisagée au moins une fois dans l'année. Les parents ont la possibilité d'être accompagnateurs lors de ces sorties.

Pour chaque sortie, les autorisations parentales doivent être fournies et le taux d'encadrement est d'une professionnelle pour deux enfants (sauf à la piscine : une professionnelle pour un enfant). Les modalités liées au transport des enfants doivent être garanties : ceintures à doubles points, sièges auto, etc.

Il est envisagé que des sorties puissent être mutualisées avec les autres structures de la petite enfance : crèche des Lucioles, micro-crèche Montessori.

L'achat de poussettes doubles est à prévoir pour permettre également aux bébés de sortir.

### 3.7 Les objets affectifs [tétines, doudous]

Les doudous, les tétines, sont des objets transitionnels, ils permettent à l'enfant de faire le lien entre la maison et la structure. Ce sont des objets affectifs pour les enfants puisqu'ils leur apportent une présence rassurante et réconfortante.

L'enfant a le droit d'avoir son doudou quand il en ressent le besoin mais l'équipe incite les enfants à le ranger pendant les temps de repas, d'activité et lorsqu'ils sont dehors. Les professionnelles invitent également l'enfant à retirer leur tétine lorsqu'ils veulent s'exprimer.

Un meuble en tissu est mis en place pour que les enfants rangent leur doudou et leur tétine ; l'équipe envisage de l'installer à hauteur d'enfant pour qu'ils puissent développer leur autonomie quant à l'utilisation de leur doudou.

L'équipe met en réflexion la possibilité pour les enfants d'apporter un petit album avec les photos de leur famille, cela ferait également fonction d'objet transitionnel.

## **IV. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES**

### **4.1 Les sections**

Il existe deux unités de vie (ou sections) au multi-accueil Les Oursons. Elles correspondent aux stades de développement de l'enfant et à leurs besoins.

#### **a) La section des bébés**

Les enfants y sont accueillis de l'âge de 2 mois et demi jusqu'à approximativement 12 à 18 mois.

L'aménagement de l'espace est surtout simplifié. Toutefois une attention particulière est portée par les agents pour faire prendre conscience des volumes. Des décors sont affichés aux murs et des mobiles sont suspendus au plafond. Des jouets premier âge, des balles, des hochets sont disponibles sur les tapis de sol (installés toujours au même endroit) pour qu'ils puissent notamment les mettre à la bouche et les manipuler sans se faire mal. Ils apprennent à attraper, à utiliser leurs mains, à découvrir différentes textures (bois, plastique, tissu...). Un miroir permet à l'enfant de jouer avec les reflets. Les barreaux d'un parc sont aussi largement utilisés pour y fixer des jeux.

Chaque enfant apprend à se déplacer et à bouger son corps à son rythme. Progressivement, l'enfant peut prendre appui sur les montants du parc. Il peut ainsi se hisser seul et acquérir à son rythme la station debout. Des arches de transat, des portiques d'éveil, des structures mobiles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour marcher seul et à leur cadence sont aussi mis à leur disposition.

Les fenêtres au ras du sol leurs permettent d'observer les plus grands qui jouent dans le patio. Cette courette est utilisée les après midis quand les conditions météorologiques sont favorables à des temps extérieurs. Les professionnelles sortent les tapis en mousse et s'installent à jouer avec les enfants.

Le lieu de vie possède peu de meubles pour permettre aux enfants de se mouvoir comme bon leur semble. Il y a par exemple une petite maisonnette où l'enfant peut se cacher et des blocs de motricité en mousse.

#### **b) La section des moyens-grands**

Les enfants y sont accueillis de préférence lorsqu'ils sont marcheurs jusqu'à l'âge préscolaire.

La section des moyens-grands se décroïssonne en deux sous-groupes pendant la journée :

- De 7h30 à 9h30 : accueil commun → 1 groupe
- De 9h30 à 11h30 : les activités, les changes → 2 sous-groupes
- De 11h30 à 12h15 : repas → 2 sous-groupes
- De 12h15 à 14h30 : sieste → répartition dans les dortoirs
- De 14h30 à 15h30 : activités → 2 sous-groupes
- De 15h30 à 16h : goûter → 2 sous-groupes
- A partir de 16h : accueil du soir → répartition des enfants en 2 sous-groupes en fonction des heures de départ.

Le passage d'une section à l'autre se fait principalement au mois de septembre de l'année.

L'équipe va déterminer des noms pour chaque groupe afin que les enfants puissent mieux s'identifier à leur section.

L'activité motrice est très importante pour cette classe d'âge. L'enfant commence à marcher, il cherche à grimper, descendre, pousser, tirer les objets, empiler. Sans cesse en activité, il est dans l'exploration de ses capacités motrices. Très possessif, il est difficile pour lui de partager. L'achat de

jouets en double ou triple exemplaire est envisagé. L'espace doit permettre à l'enfant de se mouvoir aisément. Les jeux sont à poser toujours au même endroit pour servir de repère. L'espace est à délimiter de façon matérielle afin d'aider à comprendre les limites et permettre à chacun de jouer individuellement. Les enfants sont accompagnés dans leur journée, de manière individuelle, en fonction de leurs besoins et profitent néanmoins de temps collectifs autour des histoires, des comptines, des chansons et des marionnettes. Les jeux libres sont nombreux et permettent à l'enfant de faire des expériences, des répétitions de gestes.

L'adulte met à disposition des enfants des porteurs, des jouets à tirer, ballons, toupies et des jeux d'encastrement, de la dinette. Nous trouvons aussi un coin détente. Le mobilier, chaises et tables vient doucement remplir la salle en fonction du rythme des enfants et de leur autonomie lors des repas.

L'enfant plus grand a acquis des capacités motrices plus évoluées. Il continue à s'exercer tout au long de la journée. Pour cette classe d'âge, il est intéressant de diviser l'espace en petits coins de jeux, où les enfants vont pouvoir jouer à imiter (poupée, dinette), jouer sur table (puzzle, dessins,...), à rester autour d'une table avec d'autres enfants (mobilier très présents), à faire rouler les petites voitures, à passer du temps calme avec des livres, sur des coussins et tapis. Plus à l'aise sur le plan moteur, ils profitent du toboggan.

Les enfants sont à proximité des sanitaires, ils peuvent accéder facilement aux toilettes. C'est un groupe d'âge où les enfants apprennent encore plus à être autonomes et cela tout au long de la journée. Les enfants apprennent à faire seuls, encouragés par les professionnelles qui se tiennent à disposition, mais qui ne font pas à leur place, tant que cela est possible. Le mobilier permet à l'enfant d'avoir des jeux à sa portée pour pouvoir librement choisir son activité mais aussi apprendre à lui-même ranger.

Pour développer encore plus progressivement leur autonomie, il est mis en place un système de boîtes nominatives : l'enfant est invité à l'utiliser pour y ranger ses objets transitionnels, sa tétine, ses vêtements lors du temps de sieste. La boîte est rangée dans les sanitaires. En cas de besoin, l'enfant est invité à retrouver sa boîte pour disposer de ses affaires. Ainsi, petit à petit, il devient autonome avec ce qui lui appartient.

## 4.2 La fonction des espaces

Les repères dans l'espace sont sécurisants pour l'enfant. Ainsi, il est important qu'il retrouve chaque jour dans sa section d'accueil des espaces clairement définis, comme le coin détente, l'espace repas, le coin dinette, coin constructions, etc. Chaque section a sa propre organisation de l'espace pour tenter de répondre au mieux aux besoins de la tranche d'âge concernée.

Chaque pièce de la structure a une fonction et des règles déterminées. L'équipe prévoit de donner des noms attrayants à ces différents espaces.

Cf. Plan de la structure p20

### a) Le sas d'entrée

Le sas d'entrée est l'endroit entre les deux portes d'entrée. Les familles doivent sonner à la deuxième porte et attendre qu'un membre de l'équipe leur ouvre. Il y a ici un local pour entreposer les poussettes et cosys. C'est également un espace d'affichage d'informations diverses (événements locaux, informations de la structure...).

## **b) Le hall d'accueil**

Le hall d'accueil est l'endroit où les enfants peuvent poser leurs affaires, les parents peuvent les changer, les préparer pour entrer dans les salles de vie. Un réaménagement de cette pièce est prévu afin d'optimiser le grand espace disponible. Il s'agit de donner des repères aux enfants et aux familles dès l'entrée dans la structure avec un coin pour les bébés, un coin pour les moyens-grands. Chaque porte-manteau et casier comporte le prénom de l'enfant sous forme d'étiquette (même pour les accueils occasionnels).

Ce hall est l'espace privilégié des familles ; il se composera d'un petit coin jeu pour les enfants et d'un coin pour les parents (fauteuils, informations à disposition). Il sera la « vitrine » du multi-accueil pour que les parents puissent avoir connaissance de ce qui se fait dans la structure : afficher un programme journalier, exposer les réalisations des enfants, exposer un panneau photos hebdomadaire, mettre en place un mur d'expression...

## **c) Le bureau de la direction**

On accède au bureau de direction par le hall d'accueil. La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants (en continuité de direction) l'utilisent conjointement pour les différentes tâches administratives mais aussi pour s'entretenir avec les familles. Les dossiers des enfants fréquentant actuellement la structure y sont rangés. Il sert également pour les consultations médicales avec du mobilier adapté.

## **d) L'unité de vie des bébés**

L'unité de vie des bébés se compose de :

- La salle de vie

Les parents peuvent rentrer dans la salle de vie. Elle est aménagée afin de favoriser le jeu et l'éveil avec des jeux mis à disposition des enfants, un grand parc, une cabane, des transats...

Du mobilier pour adulte (fauteuil, table) à destination des professionnelles va être installé.

- Les dortoirs
- La salle de change

## **e) L'unité de vie des moyens-grands**

L'unité de vie des moyens-grands se compose de :

- La salle d'accueil

Tous les enfants de la section des moyens-grands sont accueillis dans cette salle. Après le décroisement, cette salle devient la pièce de vie et d'activité du premier sous-groupe. Elle est également utilisée comme une salle de repas.

Cette pièce va être réaménagée en mettant en place différents petits coins de jeu pour les enfants : dinette, jeux de construction, coin livre...

Du mobilier pour adulte (fauteuil, table) à destination des professionnelles va être installé.

- La salle de motricité

La salle de motricité devient la pièce de vie du deuxième sous-groupe des moyens-grands après le décroisement. Elle sera également aménagée en petits coins de jeu, avec une dimension particulière sur la psychomotricité (grâce notamment à la structure).

Du mobilier pour adulte (fauteuil, table) à destination des professionnelles va être installé.

- Les dortoirs
- La salle de change
- La salle repas (ancien bureau de la directrice)

Cette salle est l'endroit où le deuxième sous-groupe des moyens-grands mange. Elle comporte aussi un fauteuil afin que les mamans puissent venir allaiter leur enfant dans un espace intime et « cocooning ».

- La ludothèque

La ludothèque est la pièce de rangement de tous les jeux. L'équipe souhaite re-réfléchir à la fonction de cette pièce afin de la faire devenir un espace de contes, de relaxation...

#### **f) L'atelier**

L'atelier est une salle d'activités manuelles qui peut être utilisée par l'une ou l'autre des sections. L'équipe souhaite réfléchir à l'aménagement de cette salle afin qu'elle puisse être utilisée à bon escient. Un coin allaitement y sera installé avec un rideau pour rendre cet espace plus intime. De plus, il est projeté d'installer un mur d'expression pour les enfants.

#### **g) La salle du personnel**

La salle du personnel est l'endroit où les agents peuvent prendre leur pause, leur repas, des informations diverses y sont affichées et mises à disposition (ordre du jour des réunions d'équipe, plannings, informations sur les formations...).

#### **h) Cuisine-lingerie**

Ces espaces sont dédiés au réchauffement des repas, à la vaisselle et à l'entretien du linge.

#### **i) Les espaces extérieurs**

Le patio est accessible aussi bien pour les moyens-grands que pour les bébés.

Le jardin est un bel espace ombragé et pourvu de structures de jeux adaptés. L'installation d'une cabane de jardin pour pouvoir entreposer les jeux extérieurs est envisagée.

### **4.3 Hygiène et sécurité des locaux**

#### **a) Le personnel**

Au niveau du personnel, les vêtements doivent être propres et adaptés, les cheveux longs sont attachés, les ongles courts et chaque agent a des chaussures réservées à la structure. Le personnel est invité à se laver fréquemment les mains (selon la fiche de procédure correspondante). De plus, les agents n'utilisent pas leur téléphone portable pendant les temps d'accueil.

#### **b) L'entretien des locaux**

Le nettoyage des locaux s'effectue tous les matins avant l'ouverture au public. Il est pratiqué un balayage humide puis un lavage avec un produit nettoyant-désinfectant-bactéricide. Les vitres sont nettoyées quotidiennement.

Un nettoyage approfondi est organisé chaque été pendant la période de fermeture (décrassage du sol au balai brosse, lavage des jeux extérieurs, gaines de ventilation...).

### **c) Le matériel et les jouets**

Le matériel et les jouets doivent être conformes aux normes de sécurité, et doivent faire l'objet d'une surveillance particulière. Ils doivent être propres, en bon état, et adaptés à l'âge de l'enfant. Ils font l'objet d'un nettoyage quotidien par les agents des sections. Le personnel désinfecte les matelas toutes les semaines voire au quotidien pour l'accueil occasionnel. Ils effectuent également l'entretien des espaces sanitaires deux fois par jour.

### **d) La cuisine**

Au niveau de la cuisine, l'arrêté du 29 septembre 1997 fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social. Il demande de suivre la méthode de travail H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Points). L'objectif est de limiter au maximum les toxi-infections alimentaires.

Les points clés de l'hygiène sont :

1. Détruire les microbes en nettoyant et désinfectant le matériel ;
2. Eviter la contamination en se lavant les mains ;
3. Porter une attention particulière à la température des aliments.

## V. L'EQUIPE

### 5.1 Les compétences professionnelles mobilisables

Afin de répondre aux décrets du 7 juin 2010, le multi-accueil Les Oursons compte une équipe de 11 agents, diplômés et qualifiés, salariés du CCAS de Joigny.

Cf. L'organigramme du multi-accueil Les Oursons en annexe.

#### a) Missions des différents professionnels

Afin d'accompagner le développement des compétences professionnelles, un plan de formation pluriannuel sera co-élaboré par la direction du multi-accueil Les Oursons (en lien avec les souhaits des personnels et les nécessités de la structure au regard des objectifs du projet d'établissement), le gestionnaire (CCAS) et la Direction des Ressources Humaines de la ville de Joigny.

Le plan de formation intègre deux dimensions complémentaires : d'une part les actions de formations permettant aux professionnelles de répondre aux objectifs et axes prioritaires du projet d'établissement, d'autre part les actions de formation répondant aux volontés individuelles des professionnelles dans le cadre de leur évolution de carrière et de compétences.

Les personnels ayant suivi une session de formation sont amenés à partager à l'équipe les apports et les outils de cette formation.

- Les professionnelles internes à la structure

#### La directrice

Titulaire des diplômes d'état d'infirmière et de puéricultrice, son rôle est de conduire le projet d'établissement (projet social, éducatif et pédagogique), d'encadrer et d'animer une équipe pluridisciplinaire et de gérer quotidiennement, administrativement, financièrement et logistiquement l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle organise et garantit la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le multi-accueil. Elle veille à la santé, à la sécurité, à la prévention médico-sociale, à l'éveil, au développement, à la socialisation et au bien être des enfants accueillis.

#### L'éducatrice de jeunes enfants :

Titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, elle contribue à l'élaboration et à l'animation du projet éducatif et pédagogique en collaboration avec les autres professionnelles. Elle accompagne au quotidien l'enfant dans son développement, s'assure de son éveil et de son bien être au sein du groupe. L'éducatrice de jeunes enfants favorise le lien avec les familles en créant une relation de coéducation dans le respect de leur histoire familiale, sociale et culturelle.

Un travail visant à clarifier la répartition des missions entre la directrice et l'éducatrice de jeunes enfants pour assurer la continuité de direction sera à conduire.

#### L'auxiliaire de puériculture :

Diplômée d'Etat, l'auxiliaire de puériculture accueille un petit groupe d'enfants en collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la direction de la structure. Elle accompagne les enfants dans leurs activités de soins et d'éveil en créant un climat affectif favorable au développement et au bien-être de chacun. Elle est attentive à toute modification de leur état de santé. Elle accueille et accompagne les familles au quotidien.

#### L'agent « petite enfance » :

L'agent « petite enfance » est diplômé du certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) « petite enfance ». En collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la direction de la structure, elle participe à la mise en place de conditions relationnelles et matérielles favorables à l'épanouissement de chacun des enfants. Elle accueille et accompagne les familles au quotidien.

#### La cuisinière lingère :

La cuisinière lingère assure au quotidien la gestion des repas dans le respect des normes d'hygiène alimentaire en vigueur en collectivité (HACCP) et la distribution des repas pour les enfants. Ses missions visent aussi à maintenir la propreté et l'hygiène de la cuisine et des espaces où s'organisent les repas. Assurant également la fonction de lingère, elle gère l'entretien courant du linge de la structure. En outre, l'agent participe à la vie institutionnelle de l'établissement (réunions, journées pédagogiques...).

- [Les professionnels externes à la structure](#)

#### Le médecin de crèche :

Le médecin de la crèche assure le suivi préventif des enfants accueillis, veille à leur état de santé et à leur adaptation dans la structure. Il examine les enfants avec l'accord des parents mais ne se substitue pas au médecin traitant. Il assure les visites d'admission et donne son avis sur l'entrée des enfants. Il veille à l'application des mesures d'hygiène générale et sur les mesures à prendre en cas d'épidémie. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence en concertation avec la directrice de l'établissement.

#### Les agents d'entretien :

En dehors des temps de présence des enfants, les agents d'entretien nettoient quotidiennement les locaux de la structure en suivant les consignes d'utilisation des produits.

#### Les agents techniques :

Les agents techniques participent à l'entretien matériel des bâtiments et du jardin.

### **b) Attitudes et postures professionnelles**

- [La bientraitance](#)

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, positive, destinée à prévenir les « douces violences », à être bienveillant vis-à-vis des enfants, des parents, mais aussi de l'équipe et de soi-même. Le respect de l'enfant (physique, psychologique, affective) est primordial et est mis en actes au quotidien par les professionnelles.

- [L'observation](#)

L'observation est une notion clé dans la posture des professionnels de la petite enfance car elle permet d'identifier les besoins individuels et collectifs des enfants, d'analyser des situations et d'adapter les réponses apportées. L'observation est nécessaire pour connaître les enfants, comprendre certaines réactions, notamment celles qui inquiètent, repérer d'éventuelles difficultés. En effet, le jeune enfant étant dans la période préverbale, l'observation est la seule façon de comprendre ce qu'il vit. Le jeune enfant ne voit pas le monde et ne vit pas les situations comme les

adultes, ainsi la posture d'observation permet de se décentrer de son regard d'adulte et ne pas risquer des interprétations et projections parfois erronées.

Les constats issus des temps d'observation formelle sont partagés en équipe afin de permettre aux professionnelles de prendre du recul et d'analyser les situations et les pratiques de manière objective, et ainsi adapter les réponses aux besoins des enfants et de leur famille.

- Les valeurs et la parole commune

Chaque membre de l'équipe a bien sûr ses compétences propres, ses domaines d'appétence, sa particularité. Toutefois, l'équipe porte une même parole afin d'être cohérent et ainsi sécurisant pour les enfants et les parents.

L'équipe garantit l'égalité entre les enfants et les familles et porte l'engagement pour le service public.

Les professionnelles doivent respecter la discrétion professionnelle afin de garder confidentielles certaines informations et de garantir la relation de confiance avec les familles.

## 5.2 Le travail en équipe

*Objectif pédagogique :*

- *Renforcer la cohésion de l'équipe au service de l'intérêt de l'enfant et de sa famille.*

### **a) L'organisation des temps de travail**

L'ensemble des membres de l'équipe travaille 35 heures par semaine avec des journées continues (lorsqu'elles sont « du matin » et « du soir ») à raison de 7 heures par jour incluant une pause règlementaire de 20 minutes.

Les professionnelles en direct des enfants ont des horaires fixes toute la semaine avec un roulement sur trois semaines :

- 1 semaine du matin : 7h30-14h30 = 7h travaillées
- 1 semaine du soir : 11h30-18h30 = 7h travaillées
- 1 semaine de journée : 8h30-16h30 ou 9h-17h, dont 1h de coupure = 7h travaillées

### **b) La communication et la concertation au sein de l'équipe**

La communication et la concertation au sein de l'équipe du multi-accueil est primordiale pour garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant, pour agir en cohérence afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant et à sa famille.

La communication au sein de l'équipe passe également par les échanges informels qui constituent une part non négligeable de la transmission d'informations. L'équipe doit être une instance cohérente et solidaire, le passage de relais est donc primordial pour que chacun puisse compter sur son collègue en cas de besoin.

La mise en place de missions transversales est en réflexion afin de pouvoir valoriser les compétences particulières des membres de l'équipe et de créer des ressources pour les professionnelles. Quelques pistes sont évoquées :

- L'animation du hall d'accueil
- La construction d'outils ludiques
- L'élaboration du livret d'accueil du stagiaire
- La rénovation de « La Petite Histoire »
- La réactualisation des procédures (sécurité, jouets...)

Différents outils sont mis en place au sein de la structure pour favoriser cette communication :

- [Le cahier de transmission](#)

Le cahier de transmission est un outil de communication interne à l'équipe. Il en existe un par section. Il permet de partager des informations transmises par les parents et celles à transmettre aux parents. Cela permet de garantir la continuité d'accueil de l'enfant.

Sont également notés le déroulement de la journée et les évolutions notables des enfants.

L'ensemble des membres de l'équipe (y compris la direction) doit prendre régulièrement connaissance du cahier afin de saisir toutes les informations.

- [Le cahier de direction](#)

Le cahier de direction est un outil de transmission d'informations et de communication pour assurer la continuité de direction.

- [Les feuilles journalières](#)

Les feuilles journalières permettent de noter quotidiennement toutes les informations et remarques relatives à chaque enfant.

- [L'affichage dans la salle du personnel](#)

Divers documents et informations sont à disposition dans la salle du personnel : affichage d'informations diverses, formations, plannings, courriers, fiches horaires, etc.

- [La charte du personnel](#)

La création d'une charte du personnel est en réflexion afin de formaliser les règles communes à l'ensemble de l'équipe en termes d'attitudes professionnelles, de communication entre collègues et de travail d'équipe.

- [Les réunions de section hebdomadaires](#)

Une réunion hebdomadaire par section a lieu pendant le temps de sieste et avec la présence de la direction afin d'échanger sur les enfants, le groupe, communiquer formellement les informations, rendre compte des observations et analyser. Il ne s'agit pas d'une réunion animée de manière descendante mais au contraire de favoriser l'échange, l'expression de chaque membre de l'équipe et de pouvoir se poser, se décentrer et communiquer. Un bref compte-rendu de cette réunion hebdomadaire sera noté sur le cahier de transmission et disponible pour que les professionnelles de l'autre section puissent en prendre connaissance.

- [Les réunions d'équipe bimestrielles](#)

Une réunion de l'ensemble de l'équipe a lieu tous les deux mois après la fermeture de la structure (18h30). L'ordre du jour est affiché en amont dans la salle du personnel. Cette réunion est animée par la directrice du multi-accueil et vise à mettre en vie le projet pédagogique (notamment en affinant certains axes prioritaires), transmettre des informations globales, construire les projets et

les programmes d'activités à venir, réajuster le fonctionnement quotidien et échanger autour de situations d'enfants et de familles.

- Les journées pédagogiques

Au moins deux journées pédagogiques par an sont organisées. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe ainsi qu'un représentant du gestionnaire. Lors de ces journées, la structure est fermée au public. Elles ont pour but d'évaluer le projet pédagogique, organiser les projets, échanger sur diverses notions et modes d'organisation, travailler de manière approfondie sur une thématique prioritaire, afin de toujours veiller à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

- L'analyse de la pratique professionnelle

La mise en place de temps d'analyse de la pratique professionnelle avec la présence d'un psychologue est en réflexion afin de permettre à l'équipe d'analyser sa pratique quotidienne, d'échanger autour de situations problématiques et de trouver collectivement une réponse adaptée.

### 5.3 L'accueil de stagiaires

Le multi-accueil Les Oursons accueille des stagiaires (auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, éducateurs de jeunes enfants...) après accord du gestionnaire. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice et confiées à un tuteur, professionnel de la structure.

Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et le gestionnaire (CCAS). Les stagiaires doivent fournir une attestation notifiant qu'ils sont à jour du calendrier vaccinal obligatoire.

Un classeur regroupant différents documents sur le multi-accueil Les Oursons est mis à disposition des stagiaires. L'intérêt d'un livret d'accueil du stagiaire a déjà été évoqué, il reste à construire.

## **VI. LES PARTENARIATS ET LA COMMUNICATION**

### **6.1 Les partenaires institutionnels et financiers**

Les partenaires institutionnels (collectivités, conseil départemental, caisse d'allocations familiales et mutualité sociale agricole) sont indispensables à la réussite d'un projet petite enfance par leur connaissance du territoire et des besoins en termes d'accueil.

Ils apportent un premier regard sur la pertinence, la faisabilité et la pérennité de la structure. Ils évaluent l'adéquation entre la politique globale conduite à l'échelle de la ville de Joigny, de la communauté de communes du jovinien mais aussi du département de l'Yonne, et le multi-accueil Les Oursons.

C'est pourquoi il importe de rappeler le rôle et l'intervention de chacun d'entre eux.

#### **a) La commune de Joigny**

La ville de Joigny mène une politique en faveur de la petite enfance, encourage le développement et la coordination des modes d'accueil sur le territoire. Elle est l'acteur central pour l'identification des besoins et la réalisation d'un diagnostic petite enfance.

Elle peut créer et gérer directement les équipements.

Elle autorise l'ouverture au public des établissements d'accueil du jeune enfant sur son territoire au titre de la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP).

A Joigny, la compétence petite enfance est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

#### **b) Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le CCAS de Joigny est le gestionnaire du multi-accueil Les Oursons. Il organise le multi-accueil mais ne le réalise pas. Il contribue, avec les services de la Ville, au bon fonctionnement de la structure, au suivi de l'activité et du budget.

#### **c) Le Conseil Départemental de l'Yonne**

La création, l'extension et la transformation des établissements ou services d'accueil d'enfants de moins de six ans sont soumises à l'autorisation du Président du Conseil Départemental s'ils sont gérés par une personne physique ou morale de droit privé (associations et entreprises privées) ou à son avis s'ils sont gérés par une collectivité publique (intercommunalité, commune...).

Le service accueil du jeune enfant/ de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), sous couvert du médecin départemental de PMI, est chargé de la mise en œuvre de la politique d'accueil du jeune enfant sur le département.

A ce titre, il assure plusieurs missions :

- Un conseil technique en amont de la réalisation d'un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Un accompagnement des porteurs de projets avant l'ouverture d'un établissement en vue de la délivrance de l'autorisation ou de l'avis du Président du Conseil départemental ;
- La délivrance d'un avis technique sur les projets pour l'attribution de l'aide à l'investissement du conseil départemental ;
- L'instruction des demandes d'autorisation ou d'avis en vue de l'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant ;

- Le suivi et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (cette mission est assurée par les médecins et puéricultrices de PMI) ;
- Un conseil et un soutien auprès des structures agréées ;
- La délivrance d'un avis technique sur les demandes d'aide financière pour l'intégration d'un enfant porteur de handicap.

Le département de l'Yonne, soucieux de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, mène une politique volontariste en faveur de l'accueil du jeune enfant en soutenant le développement des modes d'accueil collectif.

Différentes aides financières peuvent être octroyées (aide à l'acquisition de matériel éducatif et/ou de puériculture par exemple).

La Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE), présidée par le Conseil départemental, est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi en matière d'accueil des jeunes enfants.

Les différents acteurs de la petite enfance qui la compose sont invités en son sein à débattre sur toute question relative à l'organisation, le fonctionnement et le développement des modes d'accueil ainsi qu'à la politique générale conduite en faveur des jeunes enfants dans le département.

#### **d) La Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a pour principale mission, en matière de petite enfance, de favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Pour cela, la CAF :

- informe et soutient les familles par le biais des prestations familiales ;
- accompagne et finance les modes d'accueils collectifs et individuels en réduisant les disparités territoriales et les inégalités sociales ;
- contrôle l'utilisation des fonds attribués.

Cette politique a pour but de développer et de garantir l'offre de services et d'équipements collectifs à destination des familles.

Les services de la CAF apportent, grâce à l'expertise et à l'accompagnement de ses conseillers techniques, leur soutien afin de garantir le bon fonctionnement de la structure.

Pour cela, la CAF de l'Yonne :

- dispose de données sur la population allocataire, utiles pour l'étude des besoins et nécessaires au diagnostic ;
- fournit les informations nécessaires sur la réglementation, les dispositifs financiers, etc. ;
- accompagne la structure : fonctionnement, gestion administrative et financière, etc. ;
- aide à la constitution de dossiers de demandes de subvention.

La CAF de l'Yonne apporte aussi des aides financières :

- Aide à l'investissement : par le versement d'une subvention au porteur de projet immobilier pour une création de nouvelles structures ou pour des travaux de rénovation ou d'aménagement de locaux de structures existantes.
- Aide au fonctionnement : par le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) au gestionnaire de l'équipement, qui prend en charge une partie du coût de l'accueil des enfants. Le gestionnaire est tenu d'appliquer un tarif aux familles selon un barème national déterminé en fonction des ressources et de la composition de la famille. Les

participations familiales sont alors calculées en fonction d'un taux d'effort qui varie selon les ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. Le coût pour la famille est donc moindre, mais en contrepartie le gestionnaire bénéficie sous certaines conditions de la Prestation de Service.

La CAF aide aussi au développement de l'offre d'accueil par le versement d'une aide aux collectivités territoriales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il s'agit d'une convention d'objectifs et de co-financement signée pour 4 ans entre la CAF de l'Yonne et la commune de Joigny. C'est un outil privilégié qui permet de développer la politique d'accueil de la petite enfance sur un territoire et d'agir en complémentarité avec l'ensemble des dispositifs à destination des enfants, des jeunes et des familles.

#### **e) La Mutualité Sociale Agricole**

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le guichet unique de la sécurité sociale pour le régime agricole (salariés et exploitants). Elle assure la gestion et le paiement des prestations familiales et de logement aux familles et les couvre en assurance maladie. Elle développe également une politique d'action sociale. En partenariat avec la CAF, la MSA soutient le développement de l'offre de services et d'équipements collectifs en direction des familles affiliées sur les territoires ruraux du département par le versement de prestations de service (pour les EAJE, RAM...).

#### **f) L'Agence Régionale de Santé**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est un interlocuteur de santé privilégié en Bourgogne. Elle est compétente pour piloter le système de santé en région dans sa globalité, de la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social. L'ARS est chargée de définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la Bourgogne, de ses territoires et des besoins de santé de la population.

Le pôle santé-environnement de la délégation territoriale de l'Yonne est compétent pour l'application et le contrôle des réglementations et recommandations en matière d'hygiène alimentaire et d'Etablissement Recevant du Public pour le département de l'Yonne.

### **6.2 Les partenaires pédagogiques**

*Objectifs pédagogiques :*

- *Développer le partenariat local afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.*
- *Favoriser une prévention précoce de la maltraitance en développant les partenariats et échanges avec les services concourant à la prévention des vulnérabilités.*

#### **a) La coordination, le travail en réseau**

Un travail en réseau réunissant l'ensemble des acteurs de l'enfance-jeunesse du territoire est en train de se structurer. La directrice ainsi que l'éducatrice de jeunes enfants y participent. Une coordination plus spécifique entre les acteurs de la petite enfance (RAM Kangourou, crèche des Lucioles, micro-crèche Maria Montessori) est envisagée.

## **b) Les partenaires dans l'accompagnement des enfants et des familles**

Le multi-accueil travaille en partenariat avec différentes structures sociales et médico-sociales pour accompagner les familles et les enfants : le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), l'unité territoriale du conseil départemental de l'Yonne avec notamment les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les services de la Croix Rouge (le SMAP, le centre parental...). La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants sont les interlocuteurs principaux de ces partenaires par rapport au suivi individuel de certaines familles.

## **c) Les partenaires pour des actions pédagogiques**

Le multi-accueil Les Oursons met en place des partenariats avec différentes structures culturelles et de loisirs présent sur le territoire afin de développer des actions pédagogiques : les services culturels de la ville (conservatoire, médiathèque, espace Jean de Joigny...), la piscine intercommunale, le centre de loisirs des Aventuriers, des associations locales.

L'équipe souhaite mettre en place des interventions de structures extérieures au sein du multi-accueil notamment autour des thématiques suivantes :

- La musique, la chorale
- Le jardinage
- Le théâtre, les jeux d'expression

## **6.3 Les projets communs**

*Objectif pédagogique :*

- *Développer un travail en réseau avec les différents partenaires (ALSH, écoles maternelles, RAM, autres crèches...) sous la forme d'activités communes, de temps festifs, mais aussi avec les habitants du quartier et tout particulièrement les seniors pour favoriser le lien intergénérationnel.*
- *Accompagner les enfants et les parents à appréhender de manière sereine et attentionnée l'entrée dans la scolarité.*

## **a) Les projets « passerelles »**

Les projets « passerelles » se construisent en partenariat avec l'Education Nationale, et notamment les enseignants d'écoles maternelles, afin de préparer la scolarisation des enfants en amont de leur entrée à l'école. L'idée est de permettre aux enfants d'âge préscolaire fréquentant le multi-accueil de découvrir l'école dans laquelle ils seront scolarisés, de partager des moments d'activité avec les enfants scolarisés, de faire connaissance avec les enseignants, afin qu'ils puissent se projeter dans leur entrée à l'école et appréhender de manière sereine cette période charnière.

Deux types d'actions peuvent être envisagés :

- Un véritable projet passerelle avec des accueils réguliers dans l'école, selon une progression pédagogique préparée en concertation avec l'équipe des Oursons et les enseignants.
- La visite de l'école lors de journées « portes ouvertes ».

## **b) Les actions fédératrices**

Le multi-accueil Les Oursons est amené à participer à des événements festifs et fédérateurs au niveau du territoire, co-construits avec les différents partenaires (centre social La Fabrik, structures petites enfants, centres de loisirs, écoles...) tels qu'une fête de la famille, une fête de l'enfance, etc.

## 6.4 Les outils de communication

*Objectif pédagogique :*

- *Développer la communication afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.*

Différents outils sont à utiliser et à créer pour développer la communication du multi-accueil vers l'extérieur et valoriser la vie interne de la structure :

- Un article annuel dans le Joigny info (revue mensuelle de la commune)
- Inviter l'Yonne Républicaine à couvrir des projets et événements festifs de la structure ;
- La création d'un journal de crèche : « La Gaz'Ours » : un journal trimestriel avec une rédaction partagée (c'est-à-dire que les membres de l'équipe peuvent participer à la rédaction d'articles) afin de valoriser les projets particuliers de la structure (café des parents, manifestations, sorties, actions culturelles...) mais aussi valoriser le quotidien. Ce journal serait distribué aux parents mais aussi aux partenaires.
- Des panneaux d'informations et d'affichage dans le hall d'accueil afin de, entre autre, relayer des actions portées par les partenaires ;
- L'utilisation de salles d'expositions (ex: celle de la Médiathèque) pour valoriser des réalisations d'enfants dans le cadre de projets particuliers.

Une plaquette commune entre les différentes structures petite enfance présentes sur la commune est en cours d'élaboration afin de rendre plus lisible l'offre proposée aux familles du territoire.

## VII. ÉVALUATION

Le projet pédagogique est évalué chaque année afin qu'il puisse être retravaillé, réactualisé. Ceci permet d'évaluer l'action et de l'ajuster. La remise en question des pratiques est en effet essentielle pour un repositionnement adéquat au plus près des besoins de l'enfant et de sa famille évoqués tout au long de ce projet.

Dans le cadre de la démarche d'évaluation, c'est l'atteinte des objectifs éducatifs et pédagogiques qu'il s'agit de mesurer, au regard des critères d'évaluation définis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	CRITÈRES D'ÉVALUATION	OUTILS D'ÉVALUATION
<b>Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échange répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.</b>	Aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle.	Les accueils occasionnels et d'urgence sont-ils suffisamment utilisés ?	Données direction
	Apporter un soutien à la parentalité.	Les parents identifient-ils l'équipe du multi-accueil comme une ressource en termes de parentalité ? Combien de parents du multi-accueil fréquentent le café des parents ?	Questionnaire familles Bilan quantitatif café des parents
	Mettre en place un conseil consultatif de parents (conseil de crèche).	Les parents utilisent-ils les représentants de parents pour faire des demandes ? Des actions naissent-elles d'idées évoquées lors du conseil de crèche ?	Bilan conseil de crèche
	Permettre aux parents de participer lors de manifestations, sorties.	Combien de parents se mobilisent à chaque événement ? Quels sont les freins lorsqu'ils ne participent pas ?	Données direction Questionnaire familles
<b>Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie.</b>	Favoriser une prévention précoce de la maltraitance en développant les partenariats.	Quelles sont les structures sociales et médico-sociales avec lesquelles le multi-accueil a des relations régulières ?	Données direction
	Améliorer et renforcer l'accueil individualisé d'enfants ayant des besoins particuliers.	Quels besoins particuliers ont pu être observés ? Est-ce que des missions nouvelles en ont émané ?	Bilan lors de la journée pédagogique – équipe
	Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant : respect du rythme individuel, conditions de séparation/adaptation, référence.	Le système de référence mis en place convient-il : - aux enfants ? - aux familles ? - aux professionnelles ?	Bilan lors de la journée pédagogique - équipe
	Favoriser l'éveil et l'ouverture sur le monde.	Quels types d'activité ont pu être proposés ? Quelles sorties et partenariats avec les services culturels ont été mis en place ?	Bilan lors de la journée pédagogique - équipe
<b>Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.</b>	Renforcer la cohésion de l'équipe au service de l'intérêt de l'enfant et de sa famille.	Les outils de communication internes à l'équipe sont-ils efficaces ? Les réunions d'équipe débouchent-elles sur une réelle concertation entre les membres de l'équipe ?	Bilan lors de la journée pédagogique – équipe
	Développer un travail en réseau avec les différents partenaires et habitants.	Quelles sont les structures et actions proposées dans le cadre du travail partenarial ?	Données direction
	Accompagner les enfants et les parents à appréhender de manière sereine d'entrée dans la scolarité.	Les projets passerelles sont-ils le fruit d'un réel travail de concertation entre l'éducation nationale et le multi-accueil ? Les passerelles facilitent-elles l'intégration des enfants à l'école ?	Données direction Questionnaire familles
	Développer le partenariat local et la communication afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.	Les outils de communication proposés permettent-ils de rendre plus visible l'action du multi-accueil vers l'extérieur ?	Données direction

## VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet pédagogique est un socle fondamental au travail des professionnelles. Ce projet vit au quotidien et continuera donc d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs.

Suite au travail de réflexion conduit avec l'équipe pour la définition du projet pédagogique, différentes perspectives s'ouvrent :

- Rénover le règlement de fonctionnement de la structure (pour janvier 2017) ;
- Créer un livret d'accueil des familles (document attractif et synthétique présentant les grandes lignes du projet d'établissement) ;
- Créer un livret d'accueil des stagiaires ;
- Affiner l'organisation du décloisonnement des groupes de la section moyen-grand, la fonction et l'aménagement des espaces ;
- Mettre en place des missions transversales pour les membres de l'équipe ;
- Formaliser les protocoles de désinfection des jouets et de sécurité ;
- Construire une charte des personnels ;
- Elaborer un plan pluriannuel de formation ;
- Créer le journal du multi-accueil « La Gaz'Ours » ;
- Envisager l'entrée dans la démarche de labellisation des établissements d'accueil du jeune enfant « Intégration des enfants porteurs de handicap ».

Enfin, ce projet prend tout son sens si tous les acteurs (équipe, parents, partenaires) en sont partie prenante et participent à son évolution.